



Rapport de développement durable

2019

MINE
CANADIAN
MALARTIC

Table des matières

Développement durable	5	Employés	59
À propos de ce rapport.....	5	Rencontre avec la direction.....	59
Partenariat Canadian Malartic.....	6	Avantages sociaux.....	60
Démarche d'élaboration du rapport de développement durable.....	7	Formation.....	62
Mot de la direction.....	9	Stages et emplois d'été.....	64
Politique de développement durable.....	10	Code de déontologie.....	65
Parties prenantes.....	13	Engagement et plan d'action.....	65
Mine Canadian Malartic	14	Retour au travail et conciliation vie professionnelle et familiale.....	66
Portrait 2019.....	14	Préparation à la retraite.....	66
Gouvernance.....	15	Des politiques fortes.....	66
Complexe minier et opérations d'envergure.....	16	Comité bonne entente.....	67
Portrait financier 2019.....	18	Vigilance sur l'intégrité.....	67
Un acteur majeur du développement économique local.....	19	Politique alcool, drogues et médicaments.....	67
Une gouvernance locale.....	19	Communauté	69
Un employeur de premier plan.....	19	De nombreux outils et espaces de dialogue.....	69
Un partenaire d'affaires incontournable.....	22	Local de relations avec la communauté.....	70
Santé et sécurité du travail	23	Gestion des préoccupations et des plaintes.....	71
Un programme de prévention en santé et sécurité au service de tous les employés.....	24	Comité d'échanges et de suivi Canadian Malartic.....	72
Fréquence combinée.....	25	Guide de cohabitation.....	73
Comité santé-mieux-être.....	26	Programme de compensation.....	74
Principales activités en santé et sécurité.....	28	Une entente à l'amiable dans le dossier de l'action collective.....	74
Comité santé-sécurité.....	30	Programme de revente des propriétés acquises.....	75
Mesures d'urgence et gestion de crise.....	31	Des équipements au service de l'atténuation des impacts.....	75
Audits.....	31	Soutien à la communauté.....	77
Succès en santé et sécurité.....	32	Des interventions variées répondant aux besoins du milieu.....	77
Environnement	33	Dons et commandites.....	78
Utilisation de l'eau.....	34	Programme d'implication bénévole.....	79
Conformité environnementale : une priorité de chaque instant.....	37	Travaux de recherche et développement.....	79
Un éventail de solutions pour atténuer les impacts.....	37	Fonds Essor Canadian Malartic.....	80
Qualité de l'air.....	38	Premières Nations.....	82
Bruit.....	40		
Sautages.....	42		
Projet Extension Malartic.....	42		
Énergie et changements climatiques.....	44		
Gestion des matières.....	46		
Déversements.....	46		
Recyclage.....	47		
Gestion des résidus, des stériles et du mort-terrain.....	48		
Biodiversité et protection de l'environnement.....	54		
Plan de compensation pour la perte des milieux humides et de l'habitat du poisson.....	55		
Programme de suivi environnemental.....	56		
Vers le développement minier durable.....	57		
Code international de gestion du cyanure.....	58		
Restauration du site.....	58		

Liste des figures et tableaux

Figure 1 - Structure simplifiée de gouvernance de MCM.....	15	Tableau 1 - Valeur économique directe générée et distribuée par MCM en 2019	18
Figure 2 - Complexe minier de MCM.....	16	Tableau 2 - Paiements effectués aux gouvernements en 2019 (municipal, provincial et fédéral)	18
Figure 3 - Parcours du minerai	17	Tableau 3 - Fréquence des visites et inspections par année.....	29
Figure 4 - Évolution de l'effectif total d'employés de MCM entre 2014 et 2019...19		Tableau 4 - Investissement en environnement en 2019	33
Figure 5 - Répartition géographique des employés en 2019.....	20	Tableau 5 - Utilisation de l'eau en fonction de la source en 2019	34
Figure 6 – Les 3 étapes pour opérer	23	Tableau 6 - Évolution du prélèvement d'eau en mètres cubes entre 2014 et 2019	35
Figure 7 - Évolution de la fréquence combinée en santé et sécurité entre 2014 et 2019	25	Tableau 7 - Estimation des émissions de gaz à effet de serre et de la production de métaux précieux entre 2014 et 2019	45
Figure 8 - Logiciel de prédiction des poussières.....	38	Tableau 8 - Volumes de matières résiduelles générées entre 2014 et 2019.....	47
Figure 9 - Carte de localisation des stations de mesure de qualité de l'air et des stations acoustiques fixes	41	Tableau 9 - Volumes de recyclage par matériau entre 2014 et 2019.....	47
Figure 10 - Cadre de gouvernance pour la gestion des résidus miniers.....	52	Tableau 10 - Quantités totales de mort-terrain, de résidus et de stériles en 2019.....	49
Figure 11 - Heures cumulées en formation en 2018 et 2019	62	Tableau 11 - Projets réalisés au parc à résidus et en gestion de l'eau en 2019.....	53
Figure 12 - Moyenne d'heures de formation par employé en 2018 et 2019	62	Tableau 12 - Type et nombre de plaintes reçues par MCM en 2019.....	71
Figure 13 - Moyenne d'heures de formation répartie par sexe en 2018 et 2019..63		Tableau 13 - Carte des zones visées par les compensations pour l'année 2018.....	73
Figure 14 - Pourcentage des sommes remises à la communauté en 2019 par le FECM.....	80	Tableau 14 - Contributions de MCM à des activités de recherche et développement en 2019.....	79



Développement durable

À propos de ce rapport

INTÉGRITÉ ET TRANSPARENCE

L'équipe de Mine Canadian Malartic (MCM) est responsable de la préparation et de l'intégrité des renseignements fournis dans le Rapport de développement durable 2019.

Celle-ci estime que ces renseignements reflètent fidèlement les initiatives et les résultats de son rendement en matière de durabilité et de responsabilité sociale dans le cadre de la dernière année.

Le contenu du présent rapport a été validé à l'interne par les responsables du développement durable et de la responsabilité sociale.

NOUS SOUHAITONS VOUS ENTENDRE

Vous pouvez nous aider à améliorer notre rapport de développement durable ou contribuer à l'amélioration de nos pratiques sur le plan social, économique et environnemental en nous soumettant vos idées, questions ou commentaires à relationscommunautaires@canadianmalartic.com.

Partenariat Canadian Malartic

La mine à ciel ouvert et l'usine de traitement, construites par Corporation Minière Osisko, ont amorcé une production commerciale en mai 2011. En juin 2014, Yamana Gold Inc. et Mines Agnico Eagle Limitée. ont fait l'acquisition d'Osisko et ont créé le Partenariat Canadian Malartic pour assurer la gestion et l'exploitation de la mine Canadian Malartic.

Par la publication de ce rapport, le Partenariat Canadian Malartic s'engage à mettre régulièrement à jour ses parties prenantes à propos de ses projets, ses activités et ses réalisations visant à faire progresser le développement durable dans l'entreprise.

VISION

La vision du Partenariat Canadian Malartic est de bâtir une organisation solide, dotée d'une stratégie d'affaires permettant d'offrir un milieu de travail de choix à ses employés, de contribuer au bien-être et au développement social de sa communauté d'accueil et de générer des rendements supérieurs à long terme pour ses actionnaires.

PRINCIPES

Nos priorités consistent à assurer la sécurité de nos employés, à engager un dialogue respectueux et à travailler en collaboration avec les communautés au sein desquelles nous exerçons nos activités, tout en respectant l'environnement et en adoptant des pratiques exemplaires.

Démarche d'élaboration du rapport de développement durable

NOTRE INSPIRATION : L'APPLICATION DE NOTRE POLITIQUE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE NOS OUTILS DE GESTION

Le développement durable fait partie intégrante de notre stratégie d'affaires. Nous travaillons à créer de la valeur pour nos actionnaires et nos partenaires tout en contribuant à la prospérité de nos employés et des communautés qui nous accueillent.

Nous avons une politique de développement durable qui est mise en œuvre à travers l'application d'un système de gestion de la santé et de la sécurité, de l'environnement et des relations avec nos employés et nos communautés d'accueil. Cette politique prend vie dans l'application de trois étapes pour opérer qui structurent le travail quotidien de tous les travailleurs sur le site de la mine.

- 1 | Est-ce **sécuritaire** pour les employés?
- 2 | Est-ce que le **respect de l'environnement et de la communauté** est assuré?
- 3 | Une fois ces deux étapes confirmées, nous pouvons **opérer**.

Le présent rapport témoigne de nos engagements et représente notre reddition de comptes des volets environnemental, social et économique de nos activités pour l'année 2019.

Pour ce faire, les informations présentées dans ce document ont été associées avec les différents éléments de notre politique de développement durable ainsi que différents outils de gestion qui guident et encadrent nos opérations, par exemple, notre :

- Code de déontologie;
- Politique relative à la vigilance et l'intégrité;
- Programme de suivi environnemental;
- Politique de gestion des rejets miniers;
- Politique de résolution des préoccupations et des plaintes;
- Guide de cohabitation;
- Code international de gestion du cyanure;
www.cyanidecode.org;
- Initiative Vers un développement minier durable (VDMD).
www.mining.ca.



Mot de la direction

« NOS PERSPECTIVES D'AVENIR SONT TOUT AUSSI PROMETTEUSES »

Permettez-moi d'abord de remercier sincèrement tous ceux et celles qui ont participé, de près ou de loin, à l'élaboration de ce rapport. Malgré la situation relative à la COVID-19, leur collaboration sans faille nous permet aujourd'hui de respecter notre engagement de partager cette mise à jour annuelle.

Le travail collectif, les efforts constants et l'engagement de plus de 2 000 travailleurs à temps plein sur le site de la mine, un sommet depuis le début des opérations, ont permis de terminer l'année 2019 en franchissant des étapes importantes pour notre développement.

Après plus de deux ans de travaux, la déviation de la route 117, à l'entrée est de Malartic, a été ouverte à la circulation. Avec le prolongement du mur vert complété en fin d'année, les préparatifs en vue d'une production commerciale de la fosse Barnat se sont poursuivis.

Même avec autant d'activités, nous avons réussi à respecter à 100 % les normes en vigueur concernant la qualité de l'eau, et de l'air et les niveaux de bruit. Pour la qualité de l'air, cela représente 1 698 jours consécutifs de conformité. Cette performance représente un défi quotidien qui est tout à l'honneur de nos équipes. Pour ce qui est des normes à respecter en matière de vibrations, nous avons eu des résultats quasi exemplaires. Chapeau à toute l'équipe et merci! Notre performance environnementale demeure une priorité de chaque instant.

En ce qui concerne nos relations avec les citoyens de Malartic, nous avons ouvert un tout nouveau Local de relations avec la communauté, adapté davantage à nos besoins et nous permettant ainsi de mieux les accueillir. Enfin, l'entente de règlement intervenue en fin d'année dans le cadre de l'action collective constitue un dénouement positif tant pour la communauté de Malartic que pour notre organisation.

Nos perspectives d'avenir sont tout aussi prometteuses. Du côté du Projet souterrain Odyssey, nous avons poursuivi son développement, dont du forage additionnel et des études économiques, en tenant compte de la découverte de la zone East Gouldie. Nous continuons de peaufiner les paramètres de cet important projet dont nous espérons une évolution positive.



Nos trois étapes pour opérer continueront d'être appliquées, sans relâche, jusqu'au dernier jour d'exploitation. Si elles demeurent une façon de faire vivre, sur le terrain, notre politique de développement durable, c'est aussi, sans l'ombre d'un doute, l'ADN du Partenariat Canadian Malartic.

Bonne lecture!

Serge Blais

Serge Blais, ing.
Directeur général

Politique de développement durable

Le développement durable fait partie intégrante de la stratégie d'affaires de Canadian Malartic GP (le « **Partenariat** »). Nous travaillons à créer de la valeur pour nos actionnaires et nos partenaires tout en contribuant à la prospérité de nos employés et des communautés qui nous accueillent. Nous croyons qu'à travers un dialogue soutenu avec nos employés et nos parties prenantes, un engagement à rencontrer nos obligations réglementaires et une attention particulière portée à l'amélioration continue de notre performance, nous pouvons obtenir et maintenir l'acceptabilité sociale et assurer la pérennité de nos activités. Cette vision de développement durable fait partie de nos valeurs et est mise en œuvre à travers l'application d'un système de gestion de la santé-sécurité, de l'environnement et des relations avec nos employés et nos communautés d'accueil. Cette vision s'articule autour des engagements suivants :



1. SANTÉ-SÉCURITÉ

Nous nous engageons à créer et maintenir un milieu de travail sain et sécuritaire en :

- a) évaluant les risques de nos activités sur une base régulière et en enquêtant les événements lorsque requis, afin d'identifier et de minimiser les conditions à risque et de s'assurer que des contrôles adéquats soient en place;
- b) maintenant des mesures de contrôle appropriées et en reconnaissant que les blessures, les maladies professionnelles et les décès peuvent être évités et que l'application des mesures de contrôle pertinentes est une responsabilité conjointe du Partenariat, des employés, des entrepreneurs et des fournisseurs;
- c) promouvant la santé et le bien-être et en établissant des programmes afin de les protéger;
- d) fournissant à nos employés et à nos entrepreneurs une formation appropriée en santé-sécurité;
- e) fournissant à nos employés les ressources adéquates et les outils appropriés pour l'accomplissement d'un travail sécuritaire et efficace;
- f) utilisant de solides principes d'ingénierie dans la conception et l'exploitation de nos installations;
- g) s'assurant que des programmes efficaces de santé et d'hygiène industrielle soient en place;
- h) s'assurant que des plans de mesures d'urgence soient en place afin de gérer les effets d'événements imprévus; et
- i) effectuant des audits de sécurité internes et externes afin de vérifier la performance et d'établir des plans d'amélioration.



2. ENVIRONNEMENT

Nous nous engageons à minimiser les effets de nos activités sur l'environnement et à maintenir sa viabilité et sa diversité pour les générations futures en :

- a) utilisant efficacement les ressources naturelles;
- b) adoptant des mesures afin de réduire l'empreinte de nos activités et de nos émissions;
- c) adoptant des mesures de réduction des gaz à effet de serre et de lutte contre les changements climatiques et en utilisant efficacement l'énergie;
- d) effectuant la gestion des résidus, stériles et du mort-terrain de façon à assurer la protection de l'environnement;
- e) intégrant la conservation de la biodiversité et les aspects relatifs à l'aménagement du territoire, à toutes les étapes de nos activités économiques et de production;
- f) évaluant les risques de nos activités sur une base régulière et en enquêtant les événements lorsque requis, afin de réduire les impacts potentiels sur l'environnement;
- g) effectuant des audits environnementaux internes et externes afin de vérifier la performance et d'établir des plans d'amélioration;
- h) s'assurant que des plans de mesures d'urgence soient en place afin de réduire les impacts d'événements imprévus; et
- i) restaurant nos sites miniers afin d'en assurer la stabilité physique et chimique, en consultation avec les communautés et, lorsque possible, en effectuant de la restauration progressive.

Politique de développement durable (suite)



3. EMPLOYÉS ET COMMUNAUTÉS

Nous nous engageons à contribuer au développement durable des communautés où se trouvent nos opérations, au niveau social et économique, et à entretenir une relation juste et respectueuse avec nos employés et nos communautés d'accueil, en :

- a) favorisant un dialogue ouvert, transparent et respectueux avec nos employés et nos communautés d'accueil;
- b) fournissant des conditions de travail justes et compétitives et en favorisant le développement des compétences;
- c) traitant nos employés et partenaires de façon juste et équitable et en leur fournissant des opportunités égales à tous les niveaux de l'organisation et sans préjudices;
- d) veillant à ce qu'aucune pratique discriminatoire ne soit tolérée en milieu de travail;
- e) mettant en place un mécanisme de règlement des différends équitables et non-discriminatoires pour nos employés et nos communautés d'accueil;
- f) assurant un milieu de travail exempt d'alcool et de drogue ;
- g) bâtissant des relations à long terme avec nos communautés d'accueil;
- h) contribuant au développement économique des communautés qui nous accueillent en fournissant des emplois et en favorisant l'achat local;
- i) contribuant au développement socio-économique des communautés d'accueil par l'entremise d'investissements dans des initiatives communautaires ainsi que dans des projets structurants pour leur viabilité socio-économique à long terme;
- j) respectant les droits humains fondamentaux et les cultures, coutumes ou valeurs de tous ceux qui sont touchés par nos activités ; et
- k) travaillant en partenariat avec les peuples autochtones pour établir une relation mutuellement bénéfique, coopérative et productive, fondée sur une approche caractérisée par des communications bidirectionnelles, des consultations et des partenariats efficaces.

Parties prenantes

Ce rapport est publié à l'intention des parties prenantes intéressées par nos opérations. Il constitue à la fois un portrait de nos activités sur une base annuelle et un outil de référence privilégié.

LES EMPLOYÉS

LES CITOYENS DE MALARTIC
ET DE RIVIÈRE-HÉVA

LES INVESTISSEURS ACTUELS
ET POTENTIELS

LES MUNICIPALITÉS ET LES
GOUVERNEMENTS

LES PARTENAIRES
COMMUNAUTAIRES

LES PREMIÈRES NATIONS

LES GROUPES
ENVIRONNEMENTAUX

L'INDUSTRIE MINIÈRE

LES FOURNISSEURS

LES MÉDIAS

TOUTE PERSONNE OU
GROUPE INTÉRESSÉS PAR
NOS ACTIVITÉS

MINE
CANADIAN
MALARTIC



Mine Canadian Malartic

Portrait 2019

MCM opère la plus grande mine d'or à ciel ouvert en exploitation au Canada. Son gisement de calibre mondial est aujourd'hui estimé à près de 10 000 000 d'onces d'or. La mine est située à Malartic, en milieu urbain, au cœur de la ceinture aurifère abitibienne.

En 2019, la production d'or de MCM a dépassé de 1,4 % l'objectif de production établi à la fin de l'année 2018. Elle comprend des onces en provenance de la fosse Barnat qui est entrée en production précommerciale au mois d'octobre. La quantité de tonnes de minerai extrait a augmenté de 5 % par rapport à l'an dernier.

- 21 millions de tonnes de minerai extrait
- 669 192 onces d'or produites

LE CAMP MINIER DE MALARTIC

La propriété actuelle de MCM a fait l'objet d'exploitation minière dès le début des années 1930 et pendant près de 50 ans. Au fil des ans, quatre producteurs aurifères y ont opéré des mines souterraines :

- Canadian Malartic Gold Mines Limited
- East Malartic Gold Mines Limited
- Barnat-Sladen Mines Limited
- Malartic Gold Fields Limited

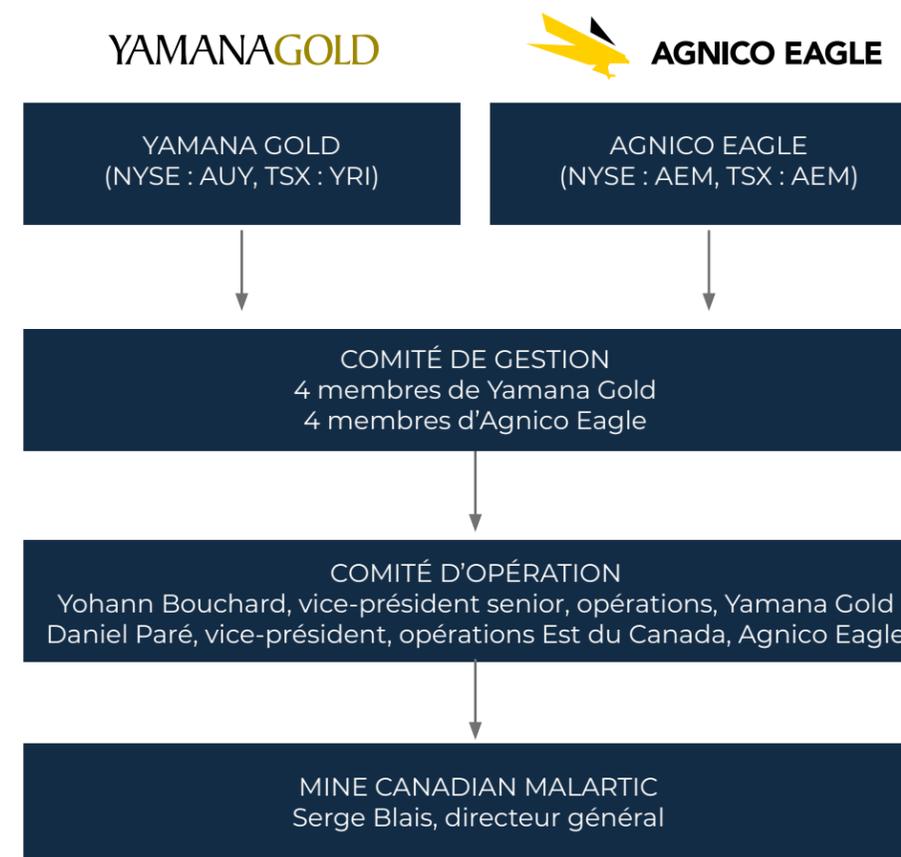


GOUVERNANCE

Canadian Malartic GP est une société en nom collectif détenue indirectement par Yamana Gold Inc. et Mines Agnico Eagle Limitée. Chacune de ces sociétés canadiennes, dont le siège social est situé à Toronto, contrôle, en définitive, 50 % des parts de MCM. Les activités de MCM sont dirigées par un comité de gestion de huit membres, soit quatre membres provenant de chacune de ces deux sociétés mères.

Pour en savoir plus sur les rapports financiers :
 Yamana Gold Inc. : www.yamana.com
 Mines Agnico Eagle Limitée : www.agnicoeagle.com

Figure 1 - Structure simplifiée de gouvernance de MCM



Cette structure de gouvernance fait en sorte qu'il n'y a pas de distinction entre l'entreprise, au sens corporatif, et son établissement. Cette précision s'avère importante dans un contexte d'application des protocoles de l'initiative *Vers un développement minier durable* de l'Association minière canadienne qui marque la différence des obligations entre un siège social et ses installations.

Figure 2 - Complexe minier de MCM



- A. ZONE DE CONCASSAGE
- B. ZONE D'ENTREPOSAGE DU MINERAI
- C. USINE DE TRAITEMENT DU MINERAI
- D. PARC À RÉSIDUS
- E. BÂTIMENT ADMINISTRATIF ET GARAGE
- F. FOSSE
- G. HALDE À STÉRILES

Figure 3 - Parcours du minerai



- | | | |
|--------------------------------------|---|---|
| 1. Extraction du minerai de la fosse | 4. Alimentation d'appoint au cheminement du minerai | 8. Procédé de lixiviation |
| 2. Concassage primaire du minerai | 5. Acheminement du minerai à la zone d'entreposage | 9. Procédé d'extraction de l'or, coulée d'or ainsi que démoulage et nettoyage du lingot |
| 3. Concassage secondaire du minerai | 6. Entreposage du minerai | |
| | 7. Broyage du minerai | |

PORTRAIT FINANCIER 2019

En tant que principal employeur privé de la MRC de La Vallée-de-l'Or, MCM a une responsabilité sur le plan économique qui prend forme à travers plusieurs leviers de développement et de contribution.

Tableau 1 - Valeur économique directe générée et distribuée par MCM en 2019

Poste de dépenses	Montant
Revenus	1 240 282 000 \$
Coût d'opération	722 258 000 \$
Masse salariale et avantages sociaux	113 418 000 \$

Tableau 2 - Paiements effectués aux gouvernements en 2019 (municipal, provincial et fédéral)

Poste de dépenses	Montant
Impôts miniers	77 000 000 \$
Taxes sur les salaires (versées par l'employeur)	7 856 000 \$
Taxes sur les salaires (versées par les employés)	32 281 000 \$
Taxes municipales	3 193 000 \$
Taxes scolaires	120 000 \$

La *Loi sur les mesures de transparence dans le secteur extractif* présente les obligations en matière de présentation de rapports et de transparence dans le secteur extractif canadien, notamment pour contribuer aux efforts mondiaux visant à enrayer la corruption dans le secteur. MCM se conforme à ces exigences du gouvernement du Canada. Les rapports soumis en vertu de la Loi sont disponibles sur Internet à l'adresse suivante : www.rncan.gc.ca/nos-ressources-naturelles/mineraux-exploitation-miniere/ressources-sur-l'exploitation-min/loi-sur-les-mesures-de-transparence/rapports-lmtse/18199

Un acteur majeur du développement économique local

UNE GOUVERNANCE LOCALE

Une équipe de direction 100 % québécoise

L'équipe de direction de MCM est 100 % québécoise et 88 % de ses membres proviennent directement de la région de l'Abitibi-Témiscamingue.

Notre équipe de direction porte une grande attention aux enjeux et besoins de la région. Elle s'assure de développer des pratiques de gestion afin que MCM demeure un partenaire important du développement économique local et régional.

L'équipe de direction est composée de 9 % de femmes et de 91 % d'hommes. Ce ratio dans les instances de gouvernance est légèrement plus bas que le ratio total de femmes travaillant chez MCM qui est de 12 %.

UN EMPLOYEUR DE PREMIER PLAN

Nous nous engageons à contribuer au développement durable de la communauté où se trouvent nos opérations.

3-h Contribuer au développement économique des communautés qui nous accueillent en fournissant des emplois et en favorisant l'achat local.

Le nombre d'employés sur le site ne cesse d'augmenter et plus particulièrement les employés d'entrepreneurs depuis 2017, en raison du Projet Extension Malartic et des travaux de la déviation de la route 117.

770 employés de MCM au total

À ce nombre de travailleurs, s'ajoutent plus de 1 300 employés d'entrepreneurs.

Figure 4 - Évolution de l'effectif total d'employés de MCM entre 2014 et 2019



EN 2019, CE SONT PLUS DE 2 000 TRAVAILLEURS QUI ONT ŒUVRÉ SUR LE SITE DE LA MINE À TEMPS PLEIN.

NOUVELLES EMBAUCHES : UNE HAUSSE DU RECRUTEMENT EN 2019

- 90 nouvelles personnes embauchées comparativement à 77 en 2018.
- 20 % de femmes embauchées comparativement à 17 % en 2018.
- 52 départs d'employés en 2019 comparativement à 49 en 2018.
- Pour la première fois en trois ans, les 30-49 ans représentent la plus grande part des nouvelles embauches avec 40 nouveaux employés, soit 45 %. Les 18-29 ans occupaient cette position en 2017 et 2018.

93 % des nouveaux employés recrutés sont originaires de l'Abitibi-Témiscamingue

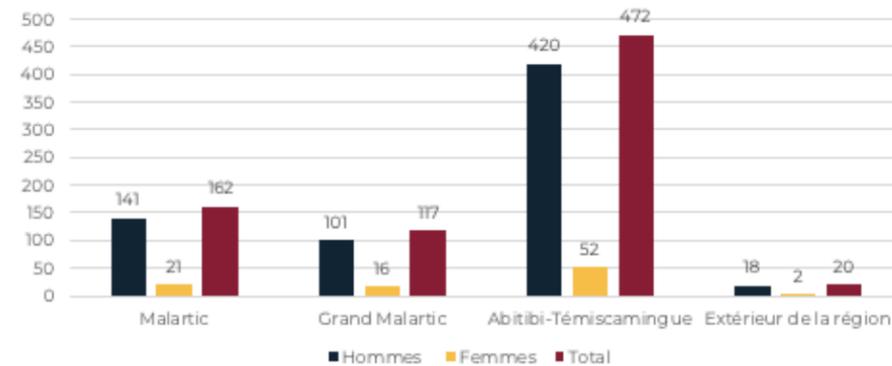
En 2019, plusieurs mesures ont continué d'être appliquées afin d'inciter nos employés à s'établir à Malartic :

- Le remboursement des frais d'hébergement entre le moment de l'embauche d'un nouvel employé et l'achat d'une résidence à Malartic.
- Le support dans la recherche d'un logement.
- Le remboursement des frais de déménagement et des frais de notaire.

L'emploi local et régional est l'une des principales retombées que nous souhaitons maximiser.

La majorité de nos employés proviennent de la région et plusieurs habitent à Malartic.

Figure 5 - Répartition géographique des employés en 2019



COTISATIONS ET CONTRIBUTIONS ÉCONOMIQUES

En 2019, le salaire minimum en vigueur à l'arrivée à la mine était de 30,16 \$/h pour un employé horaire. À titre comparatif, le salaire minimum en vigueur au Québec était de 12 \$/h au 30 avril 2019 et de 12,50 \$/h au 31 décembre 2019.

- Salaire annuel moyen¹ (employés horaires et employés-cadres) : 98 000 \$ soit un salaire hebdomadaire moyen de 1 885 \$ (comparativement au salaire hebdomadaire moyen de 945,29 \$ au Québec²).
- Pour une cotisation salariale de 5 %, MCM contribue jusqu'à hauteur de 6 % dans les REER collectifs offerts aux employés.
- 100 % des employés permanents de MCM participent à leur régime de retraite.
- Masse salariale et avantages sociaux : plus de 113 M\$.

¹ Inclus les primes de nuit et de fin de semaine.

² Institut de la statistique du Québec - Rémunération hebdomadaire et horaire des employés, régions administratives et ensemble du Québec, 2015-2019.

UN PARTENAIRE D'AFFAIRES INCONTOURNABLE

Nous favorisons les fournisseurs qui possèdent une place d'affaires en région, dans la mesure où ils demeurent concurrentiels face au marché et répondent à nos besoins.

- 443 M\$ en dépenses effectuées en Abitibi-Témiscamingue.
- 765 fournisseurs en région.
- 87,7 M\$ de contrats octroyés à des fournisseurs de Malartic.
- 72,5 M\$ ont été investis pour la réalisation du Projet Extension Malartic et les travaux de déviation de la route 117 en 2019.

INVESTISSEMENT ET DÉVELOPPEMENT" PAR "INVESTISSEMENT COMMUNAUTAIRE ET RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT



PLUS DE 1,7 M\$

En 2019, plus de 1,7 M\$ ont été investis en dons caritatifs, commandites, infrastructures collectives, campagne d'embellissement, soutien à des services à la population ainsi qu'en financement de travaux de recherche et développement.

Santé et sécurité du travail

Nous nous engageons à créer et maintenir un milieu de travail sain et sécuritaire

C'est dans son application quotidienne qu'une politique de développement durable prend tout son sens. Nous mettons un point d'honneur à faire respecter trois étapes pour opérer qui structurent le travail quotidien de tous les employés qui œuvrent sur le site de la mine.

Figure 6 – Les 3 étapes pour opérer



1 | Est-ce **sécuritaire** pour les employés?



2 | Est-ce que le **respect de l'environnement et de la communauté** est assuré?



3 | Une fois ces deux étapes confirmées, nous pouvons **opérer**.

ÉTAPE 1 – EST-CE SÉCURITAIRE POUR LES EMPLOYÉS?

Le programme de prévention en santé-sécurité de MCM vise à éliminer à la source ou à contrôler les dangers pour la santé, la sécurité et l'intégrité physique des employés. Afin d'améliorer les pratiques dans ce domaine, MCM a adopté un plan d'action en 2018 qui s'échelonne jusqu'en 2021.

La santé et sécurité des travailleurs demeure un défi de tous les instants. Nous utilisons la fréquence combinée comme indicateur de performance. Celle-ci s'est chiffrée à 1,12 en 2019 et comprend à la fois les employés de MCM et ceux des entrepreneurs. Il s'agit de notre troisième meilleure performance depuis 2014. Notre record a été enregistré en 2017 avec une fréquence combinée de 0,72.

Voici un résumé des actions posées en 2019 au regard de notre politique de développement durable.

1-a Évaluer les risques de nos activités sur une base régulière et en enquêtant les événements lorsque requis, afin d'identifier et de minimiser les conditions à risque et de s'assurer que des contrôles adéquats soient en place.

1-e Fournir à nos employés les ressources adéquates et les outils appropriés pour l'accomplissement d'un travail sécuritaire et efficace.



Visitez notre section Notre opération
canadianmalartic.com/fr/a-propos/notre-operation/

Un programme de prévention en santé et sécurité au service de tous les employés

Notre programme de prévention en santé-sécurité vise à éliminer à la source ou à contrôler les dangers pour la santé, la sécurité et l'intégrité physique des employés. Entre autres, nous effectuons des analyses sécuritaires de tâches, nous utilisons la formule de supervision et nous effectuons des observations préventives. Le processus d'enquête suit le cas échéant.

Afin d'améliorer les pratiques dans ce domaine, nous avons adopté un plan d'action qui s'échelonne sur trois ans et qui est revu annuellement.

Les objectifs du programme de prévention en santé et sécurité sont les suivants :

- Identifier et évaluer les risques.
- Proposer des méthodes de travail (procédures, normes et directives) et des outils de prévention pour assurer la santé et la sécurité des travailleurs.
- Protéger les travailleurs exposés à des risques spécifiques en établissant des normes.
- Assurer l'entretien des équipements de protection personnels et collectifs.
- Former et informer les employés de MCM et les employés d'entrepreneurs des risques reliés à leur travail.

1-b Maintenir des mesures de contrôle appropriées et en reconnaissant que les blessures, les maladies professionnelles et les décès peuvent être évités et que l'application des mesures de contrôle pertinentes est une responsabilité conjointe du Partenariat, des employés, des entrepreneurs et des fournisseurs.



FRÉQUENCE COMBINÉE

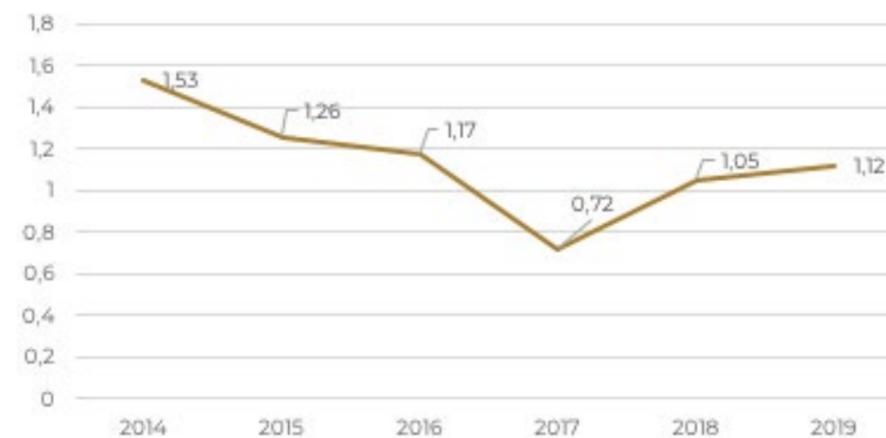
La fréquence combinée nous permet d'évaluer la performance globale de l'entreprise en matière de santé et sécurité et, d'une certaine manière, de l'efficacité de nos mesures de contrôle. Ultimement, toute blessure, si minime soit-elle, se doit d'être évitée.

Objectif 2019 : 0,96

Fréquence combinée obtenue : 1,12

Ce résultat veut donc dire que pour chaque 200 000 heures travaillées, il y a eu 1,12 événement avec perte de temps ou assignation temporaire des employés et des employés d'entrepreneurs.

Figure 7 - Évolution de la fréquence combinée en santé et sécurité entre 2014 et 2019



HAUSSE DE 7,8 % DES HEURES TRAVAILLÉES PAR RAPPORT À 2018

- En 2019, 290 événements ont été rapportés comparativement à 240 en 2018.
- Le nombre d'accidents avec perte de temps et avec assignation temporaire a été de 23 en 2019 comparativement à 20 en 2018.

Seulement pour 2019, l'augmentation des heures travaillées se chiffre à près de 300 000 heures. Pour la même période, il y avait 300 employés à temps plein de plus sur le site qu'en 2018.

COMITÉ SANTÉ ET MIEUX-ÊTRE

Le Comité santé et mieux-être agit en tant qu'agent de changement en faisant la promotion de bonnes pratiques en matière de conciliation travail-vie personnelle et d'environnement de travail.

Il rassemble une dizaine d'employés provenant de différents départements de la mine. Le Comité encourage les saines habitudes de vie en invitant les employés à participer à des activités locales ou régionales ou des défis d'équipes relatifs à la nutrition.



PRINCIPALES ACTIVITÉS EN SANTÉ ET SÉCURITÉ



SENSIBILISATION

La sensibilisation de nos employés vise à accroître leur niveau de connaissances au sujet de leurs droits et de leurs responsabilités en matière de santé et de sécurité.

En 2019, nous avons redoublé d'efforts à ce chapitre. Davantage de rencontres officielles sur la santé et la sécurité ont été réalisées, soit 700, tous départements confondus, contre 421 l'année précédente.

En ce qui a trait aux employés d'entrepreneurs, la sensibilisation a pour objectif de les informer à propos de nos trois étapes pour opérer et de s'assurer qu'ils respectent les lois et les politiques de MCM. Elle se déploie à travers un comité spécifique dédié aux enjeux de santé et sécurité regroupant notamment, tous les deux mois, des entrepreneurs œuvrant chez MCM.



FORMATIONS

Un peu plus de 2 400 personnes ont reçu les formations départementales d'introduction sur la santé et sécurité de MCM en 2019. Les employés d'entrepreneurs à ces formations représentent un peu plus de 97 % des participants. Cela s'explique, entre autres, par le taux de roulement de personnel des entrepreneurs ainsi que par l'intervention des quelque 1 000 employés d'entrepreneurs dédiés aux quatre arrêts majeurs de l'usine planifiés annuellement.



INSPECTIONS

Des inspections quotidiennes des équipements et des lieux de travail sont effectuées par les employés, les employés d'entrepreneurs et leurs superviseurs par le biais de la carte de travail. Lorsque la carte d'un employé comprend une mention d'irrégularité en matière de santé et sécurité, le superviseur s'assure que les commentaires sont pris en charge et en vérifie le suivi.



VISITES SUR LE TERRAIN PAR LA DIRECTION

L'équipe de direction participe à des inspections en santé et sécurité qui consistent principalement en des visites sur le terrain pour mieux connaître les environnements de travail des employés et maintenir le dialogue avec ceux-ci. Ces visites viennent aussi nourrir l'amélioration des pratiques, notamment en ce qui concerne l'établissement de normes et de procédures pertinentes, la mise en place de mesures correctives et la vérification de l'efficacité de ces dernières.

1-d Fournir à nos employés et à nos entrepreneurs une formation appropriée en santé-sécurité.

Tableau 3 - Fréquence des visites et inspections par année

	Visites terrain de l'équipe de direction	Inspections par la direction
Direction générale	4	2
Directeurs	4	4
Surintendants administration	4	-
Surintendants opération	4	4



1-f Utiliser de solides principes d'ingénierie dans la conception et l'exploitation de nos installations.

Nous exploitons nos installations avec rigueur et nous nous conformons aux lois et règlements en vigueur, comme la *Loi sur les mines* ou le *Règlement sur la santé et la sécurité du travail dans les mines*.

Des audits internes et externes sont menés afin de s'assurer de l'utilisation des meilleures pratiques dans nos différentes sphères d'activités. La mécanique des roches, la géotechnique ou le forage-sautage en sont des exemples.

Enfin, notre équipe compte plus d'une trentaine d'employés associés spécifiquement à l'ingénierie au sein de différents départements de la mine. D'autres employés possédant le titre d'ingénieur œuvrent dans des postes dont les fonctions ne sont pas liées directement à cette profession.

1-g S'assurer que des programmes efficaces de santé et d'hygiène industrielle soient en place.

COMITÉ SANTÉ-SÉCURITÉ

Le Comité santé-sécurité rassemble les travailleurs et la direction de l'entreprise dans une optique de collaboration. Il permet ainsi d'allier les connaissances pratiques des employés, la vision d'ensemble des directeurs et les procédures générales de l'entreprise. Il joue un rôle-conseil auprès des gestionnaires, de la direction et des équipes. Le Comité se rencontre une dizaine de fois par année. Le pourcentage de l'effectif total des employés de MCM représenté dans ce comité correspond à 3 %.

Ce comité s'intègre également à l'article 1-e de notre politique de développement durable.



1-h S'assurer que des plans de mesures d'urgence soient en place afin de gérer les effets d'événements imprévus.

2-h S'assurer que des plans de mesures d'urgence soient en place afin de réduire les impacts d'événements imprévus.

MESURES D'URGENCE ET GESTION DE CRISE

Nous possédons un plan de mesure d'urgence qui est coordonné par un surintendant en titre. Ce plan encadre la gestion des risques qui pourraient avoir des conséquences sur la santé, la sécurité, l'environnement ou les biens pendant la phase d'exploitation de la mine. Pour chaque risque d'accident, les causes possibles sont déterminées et des mesures de contrôle sont présentées en guise de prévention. Les mesures d'urgence appropriées sont élaborées afin d'agir avec diligence, assurance et rapidité en cas de sinistre.

Le plan des mesures d'urgence est mis à jour deux fois par année. Trois exercices ont été tenus en 2019 pour les situations suivantes :

- Évacuation incendie
- Fuite de cyanure
- Fuite de peroxyde d'hydrogène

De plus, nous avons convenu, avec la Ville de Malartic, de mettre en commun du personnel et du matériel et de s'entraider en cas d'événement. Cette collaboration est officialisée par une entente intervenue en 2017.

Nous possédons également un plan de gestion de crises et des communications. Il constitue un outil de travail pour la direction et/ou pour les cadres qui ont un rôle à jouer dans toute situation éventuelle de gestion de crise médiatique ou communicationnelle dans laquelle est impliquée MCM. Ce plan s'applique à toute crise qui a, ou pourrait avoir, une incidence importante sur l'organisation dans son ensemble. La cellule de crise s'est réunie à trois reprises dans le cadre des exercices des mesures d'urgence. Le plan a, quant à lui, fait l'objet de trois mises à jour en 2019.

1-i Effectuer des audits de sécurité internes et externes afin de vérifier la performance et d'établir des plans d'amélioration.

AUDITS

Les audits font partie intégrante de notre programme santé et sécurité. Ils sont des occasions d'évaluer la performance en santé et sécurité et de prendre, au besoin, les mesures d'amélioration nécessaires. En 2019, le Comité santé-sécurité, l'équipe de supervision et la direction ont procédé à plus de 630 audits internes, observations préventives et inspections. Plus de 180 observations ponctuelles et spécifiques ont été effectuées par l'équipe de superviseurs. En 2019, un audit externe, sur l'application de la formule de supervision, a été réalisé par un auditeur de Agnico Eagle Limitée, un de nos deux partenaires.

Succès en santé et sécurité

HEURES CONSÉCUTIVES SANS ACCIDENT AVEC PERTE DE TEMPS :
RECORDS BATTUS PAR 13 SUPERVISEURS

L'Association minière du Québec (AMQ) a reconnu les efforts de 13 superviseurs de MCM et de leurs équipes pour avoir atteint entre 50 000 et 550 000 heures consécutives sans accident avec perte de temps. Dans ce dernier cas, il s'agit d'une des meilleures performances au Québec. Ces prix ont été remis dans le cadre du 55^e Colloque en santé et sécurité du travail de l'AMQ tenu le 17 septembre 2019 à Rouyn-Noranda.



MCM était finaliste régional aux Grands Prix santé et sécurité du travail de la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST) dans la catégorie Grandes entreprises. L'événement, qui s'est tenu à Val-d'Or le 31 octobre 2019, a permis de souligner l'initiative de l'équipe de MCM qui a produit des capsules vidéo permettant à tous les travailleurs de suivre une formation en ligne sur les principes essentiels à connaître en SST avant même de se présenter sur le site.

Plus tôt dans l'année, MCM a remporté la 3^e place dans la catégorie « Innovation – Grandes entreprises » pour son escalier mobile avec monte-charge lors du Gala national.



Visitez notre section Santé et sécurité
canadianmalartic.com/fr/sante-et-securite/

Environnement

Nous nous engageons à minimiser les effets de nos activités sur l'environnement et à maintenir sa viabilité et sa diversité pour les générations futures.

Notre équipe en environnement se divise en trois grands secteurs, soit la conformité environnementale de nos activités, la gestion du parc à résidus miniers et des eaux et le volet développement durable qui englobe, notamment, la restauration minière.

Par ailleurs, des investissements sont réalisés afin de rencontrer nos différentes obligations environnementales.

Tableau 4 - Investissement en environnement en 2019

Protection de l'environnement	15 552 000 \$
Gestion de l'environnement	19 987 000 \$
Infrastructures environnementales	11 642 000 \$
Gestion des matières résiduelles, assainissement et traitement de l'eau	6 087 000 \$



2-a Utiliser efficacement les ressources naturelles.

Nous nous conformons aux lois et règlements en vigueur quant à l'exploitation de notre site. Dans ce contexte, la gestion de l'eau représente un enjeu important dont voici les principaux aspects.

UTILISATION DE L'EAU

Voici les sources d'où provient l'eau utilisée à la mine :

Tableau 5 - Utilisation de l'eau en fonction de la source en 2019

Source	Utilisation
Bassin Sud-Est qui recueille l'eau du ruissellement du site et du parc à résidus	Traitement du minerai.
Puits des anciennes ouvertures minières souterraines	Principalement envoyée au bassin de polissage et rejetée dans l'environnement. Utilisée en petite proportion pour le traitement du minerai.
Bassin Johnson, alimenté par le ruisseau Raymond	Réserve d'eau advenant un incendie ou un problème d'approvisionnement avec les autres sources.
Puits Barrette	Contrôle des poussières dans le secteur du concasseur Barrette.
Eau potable du réseau d'aqueduc municipal	Cette eau est utilisée strictement pour la consommation humaine. Elle est ensuite évacuée dans le réseau municipal d'égout.
Eau potable du réseau d'aqueduc municipal	Cette eau est utilisée strictement pour la consommation humaine. Elle est ensuite évacuée dans le réseau municipal d'égout.

96,5 %
EAU UTILISÉE À L'USINE DE TRAITEMENT DU MINERAI QUI PROVENAIT DU BASSIN SUD-EST PAR RECIRCULATION EN 2019.

CONSOMMATION DE L'EAU

Le tableau ci-dessous présente la quantité d'eau prélevée à chacune des sources pour assurer l'alimentation en eau requise dans le cadre de nos activités. Ces volumes sont calculés à l'aide de débitmètres, à l'exception de l'eau du réseau d'aqueduc, dont le volume est relevé chaque mois par la lecture des compteurs d'eau.

Tableau 6 - Évolution du prélèvement d'eau en mètres cubes entre 2014 et 2019

Source	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Bassin Sud-Est (a)	12 473 537	12 302 620	12 105 308	11 177 309	11 251 593	11 596 204
Pompage dans les galeries souterraines (b)	5 890 700	6 088 486	5 794 634	7 051 392	6 595 691	6 347 448
Bassin Johnson	78 144	124 724	68 347	52 696	221 119	320 244
Puits Barrette (contrôle des poussières du secteur Barrette)	-	2 694	12 602	9 601	12 039	10 681
Eau potable de la municipalité	48 698	23 057	30 836	32 283	47 324	29 096
TOTAL	18 491 079	18 538 887	17 999 125	18 290 998	18 127 766	18 303 673

(a) L'eau prélevée à ce bassin est principalement utilisée à l'usine de traitement du minerai.
(b) Une partie de l'eau est utilisée pour l'arrosage fait dans le cadre du contrôle de la poussière.

EAU RETOURNÉE À L'ENVIRONNEMENT

En 2019, 10 704 885 mètres cubes d'eau ont été évacués dans le ruisseau Raymond par l'effluent du site.



QUALITÉ

La gestion des eaux rejetées à notre effluent final est une préoccupation constante et nous nous sommes associés à plusieurs organisations en vue de préserver la qualité et les niveaux d'intervention. Plusieurs fois par année, des prélèvements sont effectués et transmis à un laboratoire externe pour analyse.

Nos équipes mènent aussi des activités de surveillance et de suivis dans la communauté. Par exemple, en collaboration avec l'Institut de recherche en mines et environnement (IRME) UQAT-Polytechnique et l'Unité de recherche et de service en technologie minérale de l'Abitibi-Témiscamingue, nous effectuons un suivi annuel sur 7 puits domestiques dans un rayon de 7 km du centre de la fosse Canadian Malartic.

Ce programme de suivi, qui s'échelonne jusqu'en 2021, est une démarche volontaire visant à accroître nos connaissances et répondre à des préoccupations citoyennes quant à un potentiel rabattement de la nappe phréatique dans ce rayon.



2-b Adopter des mesures afin de réduire l'empreinte de nos activités et de nos émissions.

Conformité environnementale : une priorité de chaque instant

L'année 2019 a été marquée par d'excellents résultats sur le plan de la conformité environnementale.

- **Qualité de l'air** : 100 % conforme aux limites québécoises en vigueur en matière de qualité de l'air (Règlement sur l'assainissement de l'atmosphère), soit 1 698 jours consécutifs entre le 8 mai 2015 et le 31 décembre 2019.
- **Bruit** : 100 % conforme aux limites sonores applicables en vertu des limites en vigueur.
- **Sautage** : 98,6 % conforme aux normes québécoises en matière de sautage.
 - Vibration : 100 %
 - Émissions de NOx : 99,3 %
 - Surpression : 99,3 %
- **Eau** : 100 % conforme aux normes en vigueur.

Un éventail de solutions pour atténuer les impacts

Le Guide de cohabitation, décrit dans la section Communauté du présent rapport, inclut un plan d'action regroupant des mesures de prévention, de gestion et d'atténuation des impacts en matière de bruit, de qualité de l'air et de sautage (vibrations et surpressions).

QUALITÉ DE L'AIR

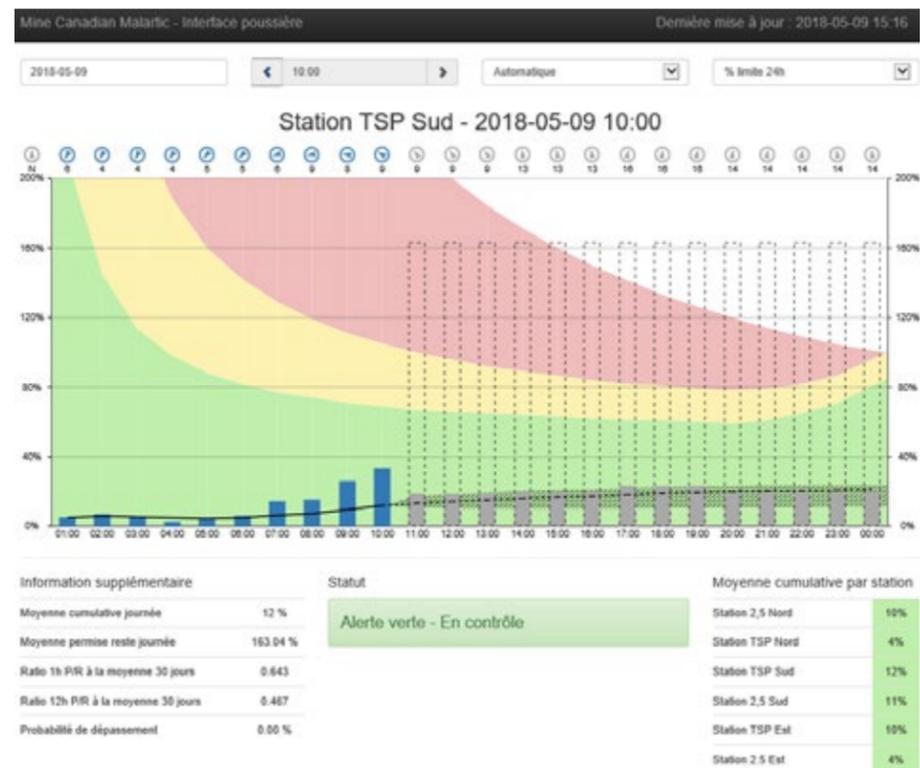
La qualité de l'air est une préoccupation constante au même titre que le bruit. Plusieurs outils permettent de mesurer en tout temps la qualité de l'atmosphère dans la ville de Malartic :

1. **Trois stations de mesures fixes** pour aviser l'équipe de MCM du niveau de particules en temps réel. Ces emplacements sont approuvés par le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques.
2. **Une station mobile** pour connaître le niveau de particules en temps réel près des travaux de la déviation de la route 117 et du Projet Extension Malartic.

Un logiciel de prédiction des poussières, créé par MCM, pour suivre l'évolution de la qualité de l'atmosphère dans la ville de Malartic et prédire les concentrations à venir.

Figure 8 - Logiciel de prédiction des poussières

Les stations mesurent les particules totales, les particules fines, certains métaux et le dioxyde d'azote.



LES MÉCANISMES DE GESTION DES DÉPASSEMENTS

1. **Une planification des activités en vue d'assurer sa conformité**, notamment grâce à un outil prédictif recourant à des données historiques, mis au point pour anticiper les émissions sur une durée de 24 heures.
2. **Un système d'alerte automatique**, permettant d'informer par courriel les personnes responsables chez MCM lorsque les mesures atteignent 80 % des niveaux autorisés par les normes.
3. **Une évaluation sur le terrain par chaque département**, à la suite d'une réception d'une alerte, pour déterminer si les activités dans leur secteur respectif génèrent de la poussière. Une carte dynamique peut être utilisée pour illustrer la localisation et identifier les sources potentielles de poussières en temps réel.
4. **Des mesures d'atténuation** efficaces, incluant notamment l'arrosage des poussières avec de l'eau et, si nécessaire, l'arrêt complet d'équipements lors de l'approche de la norme relative à la qualité de l'atmosphère.



**4 099 HEURES
D'ARRÊT DES
ÉQUIPEMENTS EN 2019**

BRUIT

De nombreuses mesures sont mises en place afin de gérer et de réduire le bruit pouvant provenir de nos activités.

Nos principaux outils de mesure sont les suivants :

1. **Quatre stations acoustiques fixes** installées à quatre endroits différents dans la ville de Malartic. Ces emplacements sont aussi approuvés par le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques.
2. **Une carte acoustique dynamique** pour identifier en temps réels les bruits prédominants des équipements, en fonction de la direction et de la vitesse du vent.
3. **Deux stations acoustiques mobiles** pour mesurer en temps réel le bruit près des travaux de la déviation de la route 117 et du Projet Extension Malartic.
4. **Un logiciel de suivi en temps réel** lié aux stations mobiles pour interpréter les mesures.

Voici des exemples de mesures visant la réduction du bruit effectuées en 2019 :

- Arrêt complet des équipements lors de l'approche des limites sonores applicables en vertu de la réglementation municipale et des autorisations ministérielles données à MCM.
- Dans le cadre de travaux se déroulant près de l'avenue Champlain, des panneaux acoustiques temporaires de bois ont été installés afin de diminuer les impacts sonores pour les citoyens demeurant à proximité. D'autres mesures ont été prises comme l'utilisation de machinerie à chenilles de caoutchouc ou la pose d'un écran acoustique pour marteau pneumatique.



**9 593 HEURES
D'ARRÊT D'ÉQUIPEMENTS
EN 2019**

**13 692 HEURES
NOMBRE TOTAL D'HEURES D'ARRÊT D'ÉQUIPEMENTS LORS DE L'APPROCHE DES
NORMES RELATIVES À LA QUALITÉ DE L'ATMOSPHÈRE OU DES LIMITES SONORES
APPLICABLES.**

Figure 9 - Carte de localisation des stations de mesure de qualité de l'air et des stations acoustiques fixes



Note : L'entente à l'amiable intervenue dans le cadre de l'action collective, en décembre 2019, a prévu l'installation de stations temporaires de suivi sonore et de la qualité de l'air afin d'évaluer la situation sur le chemin des Merles, à Rivière-Héva. Ce suivi aura une durée totale de six mois.

A. Stations de mesure de qualité de l'air
B. Stations acoustiques fixes

SAUTAGES

Nous avons l'autorisation de procéder à deux sautages par jour, 365 jours par année, en matinée, entre 11 h et 12 h et en après-midi entre 15 h et 16 h. La durée autorisée est de 15 secondes par sautage.

En 2019, il y a eu dans la fosse :

- 279 sautages
- 173 jours avec un seul sautage
- 53 jours avec deux sautages

Plusieurs sautages prévus ont été annulés, en raison notamment de la direction du vent vers la ville de Malartic.

Projet Extension Malartic

Le Projet Extension Malartic (PEM) comprend deux volets, soit l'extension de la fosse Canadian Malartic actuellement en exploitation et la déviation d'un tronçon de la route 117.

L'ouverture de la déviation de la route 117 aux automobilistes a eu lieu le 5 octobre 2019. Cette mise en service permettra d'exploiter le gisement aurifère Barnat. Des travaux d'aménagement de l'entrée de la ville de Malartic et reliés au PEM se termineront au courant de l'année 2020.

Nos travaux sont toujours effectués dans le respect de l'environnement, de la communauté et de nos parties prenantes.



ÉCRAN ACOUSTIQUE TEMPORAIRE

Avec l'avancement des travaux de la déviation de la route 117, la construction d'une butte-écran a permis, par la suite, de démanteler l'écran acoustique temporaire qui avait été érigé en 2017 sur l'avenue Champlain pour réduire le bruit émanant du chantier.

En marge de cette installation, nous avons planté des arbustes, des arbres et des graminées et transplanté une cinquantaine d'arbres matures pour les intégrer au parc linéaire le long de l'avenue Champlain. Ces arbres avaient été identifiés dès 2017 et se trouvaient dans un autre secteur du PEM.

UTILISATION D'EAU POUR ABATTRE LA POUSSIÈRE

Comme pour les opérations minières, l'équipe du PEM s'est assurée d'arroser le chantier lorsque les conditions climatiques étaient favorables à la dispersion de la poussière. Si cette mesure ne s'avérait pas efficace, une modulation ou un arrêt complet des travaux était effectué afin de s'assurer de respecter les normes en vigueur.

BUTTE ÉCRAN DE LA FOSSE

L'ouverture de la déviation de la route 117 à la circulation a permis, à l'est de ce tronçon, de prolonger la butte écran de la fosse, communément appelé le « mur vert ». Un total de 360 000 tonnes de stériles miniers ont été valorisés dans cette construction.

2-c Adopter des mesures de réduction des gaz à effet de serre et de lutte contre les changements climatiques et en utilisant efficacement l'énergie.

2-g Effectuer des audits environnementaux internes et externes afin de vérifier la performance et d'établir des plans d'amélioration.

Énergie et changements climatiques

Nous utilisons différentes sources d'énergie pour nos activités :

1. L'électricité en provenance d'Hydro-Québec est notamment utilisée pour le fonctionnement de l'usine, les systèmes de pompage et les équipements de production comme les pelles hydrauliques.
2. Le carburant est utilisé pour la flotte d'équipements.

GAZ À EFFET DE SERRE

Selon l'inventaire effectué chaque année dans le cadre du programme *Vers le développement minier durable* (VDMD) de l'Association minière du Canada (AMC), la consommation de diesel génère plus de 90 % des émissions de GES produites par nos activités. Parmi celles consommant du diesel, trois activités spécifiques représentent près de 65 % de la consommation totale. Ces activités sont le transport de minerai, le forage de production et le chargement des camions 793F. Nous établissons annuellement des objectifs de manière à améliorer notre rendement, comme la réduction de litres de carburant consommés par tonne chargée. À ce titre, tous les objectifs fixés en 2019 ont été atteints.

Estimation des émissions de gaz à effet de serre

MCM a pris la décision en 2019 d'adhérer au *Système de plafonnement et d'échange de droits d'émission* (SPEDE). Cette adhésion volontaire a nécessité quelques changements dans le calcul de nos émissions afin de se conformer aux exigences du système, ce qui explique la hausse pour l'utilisation des explosifs et, maintenant, des réfrigérants.

Tableau 7 - Estimation des émissions de gaz à effet de serre et de la production de métaux précieux entre 2014 et 2019

Sources des émissions	Équivalent CO ₂ (tonnes)					
	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Production (or et argent en onces)	1 068 785	1 172 525	1 264 975	1 315 630	1 570 620	1 511 183
Sources directes¹						
Équipement mobile	134 659	135 198	145 859	169 461	202 247	208 092
Combustion de gaz par les équipements fixes	8 400	7 961	8 230	8 580	8 936	8 805
Combustion de carburant diesel par les équipements fixes	9 511	7 843	3 476	4 194	5 987	8 260
Combustion de carburant propane par les équipements fixes	160	165	171	98	47	59
Utilisation d'explosifs et de carbonate de sodium	13	11	10	9	8	3 251
TOTAL	152 743	151 178	157 745	182 342	217 225	228 467
Sources indirectes²						
Électricité acquise auprès d'Hydro-Québec	2 180	1 590	1 627	1 639	874	874
TOTAL	154 923	152 768	159 372	183 981	218 099	229 341
Émissions en tonnes par once d'or et d'argent	0,14	0,13	0,12	0,14	0,14	0,15

¹ Les sources directes ont été calculées en multipliant le volume de combustible consommé par les facteurs d'émissions fournis dans le Règlement sur la déclaration obligatoire de certaines émissions de contaminants dans l'atmosphère (RDOCÉCA), Annexe A-2, qui sont disponibles à cette adresse : www.environnement.gouv.qc.ca/air/declar_contaminants/

² Les sources indirectes ont été calculées en multipliant le total des kilowattheures consommés par les facteurs de conversion fournis par Environnement Canada dans le tableau intitulé : Tableau sur les données sur la production d'électricité et les émissions de gaz à effet de serre pour le Québec (2017).

2-d Effectuer la gestion des résidus, stériles et du mort-terrain de façon à assurer la protection de l'environnement.

Gestion des matières

DÉVERSEMENTS

Nos activités peuvent être à l'origine de deux types de déversement accidentel, soit :

- des eaux de contact ou de procédé (des eaux ayant été en contact avec des résidus miniers dans les secteurs des aires d'accumulation de résidus ou des eaux de procédé cyanurée dans le secteur de l'usine); et
- des fuites d'équipements lourds dans les différents secteurs des opérations minières.

Nombre de déversements*

2018 : 548

2019 : 462

Volume de produits déversés (en mètres cubes)

2018 : 1 087 m³

2019 : 391 m³

*Déversement de 20 litres et plus.

La diminution du volume de produits déversés en 2019 s'explique par le fait qu'en 2018 le volume de produits déversés avait augmenté en raison du débordement d'un bassin lors d'un orage intense dont les précipitations ont excédé l'averse de conception réglementaire. Le débordement de ce bassin n'a pas causé d'impact sur l'environnement puisqu'il était essentiellement constitué d'eau de pluie. Aucun événement de ce genre n'a eu lieu en 2019.

En 2019, aucun impact majeur n'a été généré et aucune contamination à l'extérieur de l'empreinte de nos installations minières, par exemple dans les cours d'eau, n'a été constatée.

RECYCLAGE

Dans le cadre de sa démarche de développement durable, MCM cherche en permanence à prolonger le cycle de vie des matières qu'elle utilise.

Tableau 8 - Volumes de matières résiduelles générées entre 2014 et 2019

Type de déchets	Volume généré (tonnes)					
	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Matières résiduelles, incluant les matières recyclées	2 030	3 137	3 915	8 949	15 644	5 383
Matières résiduelles dangereuses	724	1 213	1 098	2 546	1 069	806

- Aux matières dangereuses caractérisées dans le graphique ci-dessus, MCM a généré un volume de 663 507 litres d'huile usée qui a été traitée par une compagnie autorisée.
- 638 tonnes – Matières transportées vers des sites d'enfouissement.
- Aucun déchet dangereux n'a été exporté dans un autre pays.

Tableau 9 - Volumes de recyclage par matériau entre 2014 et 2019

Type de matériel	Volume recyclé (tonnes)					
	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Bois	386	409	458	458	516	663
Papier et plastique	102	154	182	170	212	131
Métal et fil métallique	1 108	999	1 405	1 004	1 189	1 445
Pneus (Recyc-Québec)	48	170	28	110	8	97
Pneus hors dimension	n/a	920	1 059	386	1 623	1 226
Caoutchouc*	n/a	142	412	3 482	4 928	77
Matelas de sautage usés*	n/a	s.o.	s.o.	2 980	6 684	1 105
Technologie informatique et communication	n/a	n/a	n/a	2	n/a	1,4
Total	1 644	2 794	3 544	8 592	15 160	4 745

*À partir de 2017, nous avons accru nos mesures de disposition des inventaires de matelas et des retailles de caoutchouc accumulés sur le site. Ces efforts ont résulté par une réduction des volumes en 2019.



Gestion des résidus, des stériles et du mort-terrain

RÉSIDUS, STÉRILES ET MORT-TERRAIN

L'extraction de la roche génère des volumes de rejets dont une partie est valorisée afin d'en réduire l'accumulation sur les haldes.

L'extraction de la roche génère :

1. Du mort-terrain, soit la partie du sol qui recouvre le minerai et que l'on doit retirer au moment de son extraction;
2. Des stériles, soit la roche que l'on extrait du sol, mais qui est trop pauvre en minerai pour être traitée à l'usine; et
3. Des résidus miniers, soit le minerai duquel les métaux d'intérêt ont été extraits.

Que deviennent les matières résiduelles?

- Matières résiduelles non recyclables ➤ Sites d'enfouissement
- Matières résiduelles dangereuses ➤ Sites de traitement autorisés au Québec
- Matières résiduelles recyclables ➤ Centres de recyclage

Tableau 10 - Quantités totales de mort-terrain, de résidus et de stériles en 2019

Type de matériel	Quantité en tonnes
Mort-terrain extrait	6 617 758
Résidus épaissis déposés dans une aire de confinement des résidus	21 049 061
Stériles revalorisés servant à la construction des digues du parc à résidus	4 618 251
Stériles revalorisés servant à d'autres activités de construction	1 077 686
Stériles déposés sur des haldes à stériles	28 773 173
Stériles extraits	34 469 110

GESTION DES REJETS MINIERS

En tant que gestionnaire responsable et en lien avec les pratiques de nos propriétaires afin de gérer ses activités et installations de façon durable et responsable, le Partenariat s'est engagé à travailler de façon sécuritaire et dans le respect de l'environnement, tout en contribuant à la prospérité de ses employés, de leurs familles et des communautés qui l'accueillent.

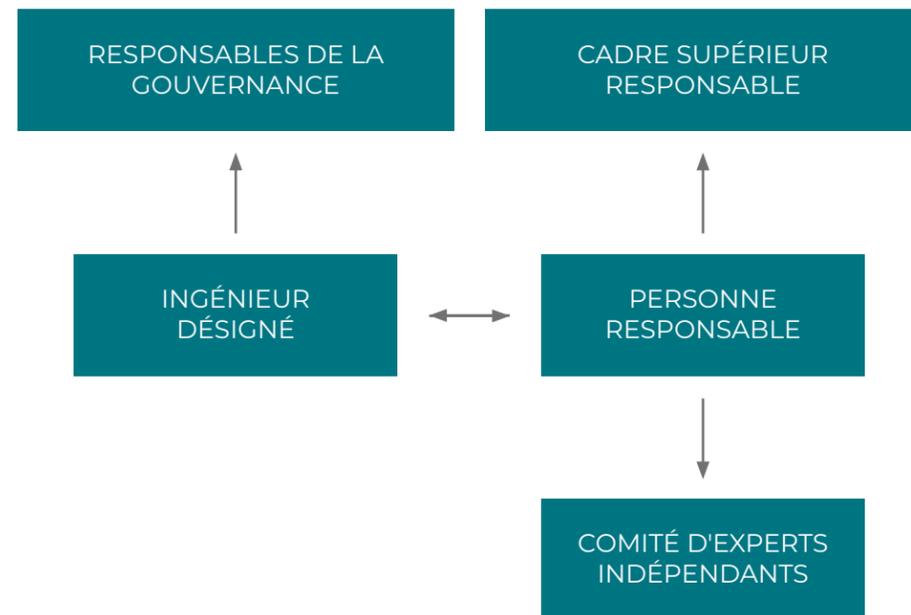
L'outil qui permet d'opérationnaliser la Politique de gestion des rejets miniers est notre Manuel de gestion du parc. Ce dernier fait l'objet d'un examen en bonne et due forme dans le cadre de l'initiative VDMD puisqu'il constitue le 5^e indicateur du protocole Gestion des résidus miniers, « Manuel d'exploitation, d'entretien et de surveillance des parcs à résidus et des installations de gestion des eaux ». Le Manuel contient, entre autres, les plans de préparation et d'intervention d'urgence.



En 2019, nous avons continué l'implantation d'un cadre solide de gouvernance pour la gestion de nos résidus miniers, en accord avec le Guide de Gestion des Résidus Miniers de l'Association Minière du Canada. Ce cadre définit d'une manière plus précise les rôles et responsabilités dans la gestion des résidus miniers et des infrastructures critiques. En pratique, des responsabilités spécifiques de gestion ont été assignées à une personne responsable au site, un ingénieur désigné indépendant, un cadre supérieur responsable ainsi que des responsables de la gouvernance pour chacun des partenaires. De plus un comité d'experts indépendants a été mise sur pied pour faire une revue des pratiques et du suivi dans la gestion des résidus miniers et des infrastructures. Une première rencontre de ce comité a eu lieu en 2019.

Finalement, pour plus de transparence, en juin 2019, nous avons rendu publique une analyse de risque spécifique pour chacune de nos infrastructures de rétention.

Figure 10 - Cadre de gouvernance pour la gestion des résidus miniers



PROJETS EN COURS EN 2019

L'équipe dédiée au parc à résidus a poursuivi des projets entamés l'an passé en plus d'en avoir complété de nouveaux en 2019.

Tableau 11 - Projets réalisés au parc à résidus et en gestion de l'eau en 2019

Agrandissement du parc à résidus	L'agrandissement du parc s'est poursuivi en 2019 afin de maintenir la capacité de stockage des résidus pour les fins du Projet Extension Malartic. Cet agrandissement permet d'augmenter la superficie du parc de 150 hectares.
Automatisation de l'instrumentation de suivi géotechnique du parc à résidus	MCM a poursuivi l'automatisation du suivi du parc avec de l'instrumentation géotechnique, permettant d'obtenir des résultats en temps réel et de recevoir des courriels en cas d'anomalie.
Ajout d'instruments de suivi au niveau du parc à résidus	De nouveaux instruments ont continué d'être ajoutés au parc en 2019. Ces instruments permettent de mesurer les pressions d'eau et les mouvements potentiels dans les résidus et les sols sous-jacents et de confirmer que les conditions géotechniques réelles des ouvrages sont conformes aux critères de conception.
Forage d'un puits profond	MCM s'est pourvue d'un puits d'environ 450m de profondeur pour atteindre une ouverture de l'ancienne mine Canadian Malartic. Ce puits permet de garder au sec les opérations minières dans la fosse Canadian Malartic. Le pompage s'effectue à l'aide d'une pompe électrique de 1500 HP. Cette approche permet d'éviter la production d'une quantité importante de gaz à effet de serre, l'alternative étant l'emploi de plusieurs génératrices.
Essais à grande échelle	Dans un secteur désigné du parc à résidus, nous avons débuté la construction de quatre cellules à grande échelle dans le but de tester des options de recouvrement des résidus. Au total, ces essais couvrent un secteur d'environ 30 000 m ² . Elles seront finalisées en 2020 et leur performance sera ensuite mesurée pour au moins deux cycles saisonniers. Les données recueillies vont contribuer à la sélection du modèle de recouvrement final du parc à résidus.

GESTION DE SOLS CONTAMINÉS

Depuis le début des travaux du PEM, plusieurs mètres cubes de matériaux contaminés ont été retirés du site afin de rendre les différents secteurs du chantier conformes. Une partie de ces sols contaminés sont disposés dans le respect des normes au parc à résidus de la mine afin d'être intégrés à son processus de restauration.

- 1 026 388 mètres cubes de sol contaminé aux métaux traités au parc à résidus.
- 2 041 mètres cubes de sol contaminé aux hydrocarbures ont été envoyés vers un centre de traitement de sols contaminés.
- 28 680 mètres cubes de sol contaminé d'espèces exotiques envahissantes ont été envoyés dans le remblai de l'ancienne fosse Buckshot pour être neutralisé.

2-e Intégrer la conservation de la biodiversité et les aspects relatifs à l'aménagement du territoire, à toutes les étapes de nos activités économiques et de production.

Biodiversité et protection de l'environnement

En 2017, nous lançons notre Plan de conservation de la biodiversité. Mis sur pied à la suite du Plan de gestion de la conservation de la biodiversité en 2016, il est issu d'une grande consultation de 15 communautés d'intérêts parmi lesquelles figurent l'Association forestière de l'Abitibi-Témiscamingue (AFAT), le Conseil de la Première Nation Abitibiwinni (Pikogan), ainsi que la Ville de Malartic et ÉcoMalartic.

Les objectifs du Plan de conservation de la biodiversité sont multiples. Au-delà de la consolidation des actions déjà en place, nous souhaitons structurer notre démarche à long terme grâce à la définition de grandes orientations et la mise en place de nouvelles actions.



LES GRANDES ORIENTATIONS DU PLAN DE CONSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ

Cible 1 – Protéger et restaurer les écosystèmes

Orientation 1 : Tenir compte des écosystèmes lors de la planification de projets à toutes les phases de ceux-ci.

Orientation 2 : Minimiser les impacts sur la biodiversité.

Orientation 3 : Contribuer au maintien ou à la restauration de la biodiversité.

Cible 2 - Élaborer des outils favorables au maintien de la biodiversité

Orientation 4 : Développer des outils d'encadrement et de formation afin de sensibiliser, former et éduquer les parties prenantes.

Orientation 5 : Collaborer et partager les connaissances avec le milieu.

Cible 3 - Acquérir des connaissances

Orientation 6 : Mettre en place des outils pour favoriser l'acquisition d'information sur les sites.

Orientation 7 : Participer à des projets de recherche.

PLAN DE COMPENSATION POUR LA PERTE DES MILIEUX HUMIDES ET DE L'HABITAT DU POISSON

Le décret accordé en 2017 concernant notre Projet Extension Malartic prévoit la mise en œuvre d'un plan de compensation pour la perte de milieux humides.

Dans cette perspective, plusieurs projets retenus en concertation avec le Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques sont en voie d'être réalisés. En voici les grandes lignes :

- 1) **Bassin Sud-Est** : restauration des milieux humides à la fermeture de la mine.
- 2) **Chaire de recherche** : subvention à la Chaire de recherche sur la biodiversité en contexte minier de l'UQAT sur la période 2018-2021.
- 3) **Parc linéaire de la rivière-Malartic** : début des échanges concernant le nettoyage de la rivière et l'aménagement de sentiers dans la ville de Malartic, en collaboration avec les autorités municipales.
- 4) **Aménagement faunique du lac Parguière** : début des échanges sur la préservation d'habitat de la faune et de la flore avec Canards illimités, un organisme à but non lucratif de conservation des milieux humides.
- 5) **Pont du chemin Halet** : nettoyage de la rivière et démantèlement de l'ancienne structure de pont effondré dans la rivière, afin de favoriser la remontée des poissons en période de frai.
- 6) **Contribution financière auprès du Ministère des Forêts de la Faune et des Parcs pour le démantèlement d'un pont**, dont l'effondrement éventuel menace une frayère à esturgeon.
- 7) **Aménagement faunique du marais Fiske** : début des échanges sur la réfection d'une digue afin de préserver l'habitat de la sauvagine avec Canards Illimités.

2-f Évaluer les risques de nos activités sur une base régulière et en enquêtant les événements lorsque requis, afin de réduire les impacts potentiels sur l'environnement.

2-g Effectuer des audits environnementaux internes et externes afin de vérifier la performance et d'établir des plans d'amélioration.

Programme de suivi environnemental

Nos différentes équipes travaillent ensemble pour assurer le respect de toutes les exigences réglementaires et les engagements de MCM en matière d'environnement.

Pour ce faire, notre équipe d'environnement mène de nombreuses activités de surveillance qui comprennent, entre autres, le suivi rigoureux :

- de la qualité de l'atmosphère;
- de la qualité de l'eau;
- des vibrations et des surpressions;
- des niveaux sonores.

MCM adhère aux différents standards de qualité nationaux et internationaux de l'industrie minière dans l'ensemble de ses actions. Nous participons également à des projets de recherche qui visent le développement et l'amélioration continue de nos pratiques, par exemple en matière de :

- biodiversité;
- gestion des rejets miniers;
- restauration de site.

Vers le développement minier durable

Depuis 2016, nous nous conformons aux principes du programme *Vers le développement minier durable* (VDMD) de l'Association minière du Canada (AMC). La participation à l'initiative VDMD démontre un engagement à agir de manière responsable et à adopter des pratiques sociales, économiques et environnementales correspondant aux priorités et aux valeurs de nos parties prenantes.

Nous avons intégré dans nos activités les protocoles du programme VDMD qui sont les suivants :

- Conservation de la biodiversité;
- Relations avec les autochtones et les collectivités;
- Gestion de crises et des communications;
- Gestion de l'énergie et des émissions de GES;
- Gestion des résidus miniers;
- Gestion de la santé et sécurité.

Au cours de l'année 2020, le protocole « intendance de l'eau » sera graduellement mis en place avec l'objectif de l'implanter formellement.

En 2019, nous avons procédé à une auto-évaluation de chacun de ces protocoles afin de mesurer leur performance. Cet exercice nous a permis de confirmer des niveaux de rendement élevés pour tous les indicateurs de chacun des protocoles et de nous indiquer certaines améliorations à apporter afin de répondre à tous les critères de l'AMC. Une évaluation externe portera sur nos résultats pour l'année 2020.



Code international de gestion du cyanure

Nous sommes en processus de certification auprès de l'Institut international de gestion du cyanure, via l'adhésion volontaire au Code international de gestion du cyanure. Cette adhésion au Code, prévue en 2020 permettra de bonifier la gestion sécuritaire du cyanure sur le site de la mine.

Le Code porte exclusivement sur la gestion sécuritaire du cyanure produit, transporté et utilisé pour la récupération de l'or et de l'argent. Il comprend également les obligations liées aux garanties financières, à la prévention des accidents, aux mesures d'urgence, à la formation, à la communication des informations, à l'implication des parties prenantes et aux procédures de vérification de la conformité.

2-i Restaurer nos sites miniers afin d'en assurer la stabilité physique et chimique, en consultation avec les communautés et, lorsque possible, en effectuant de la restauration progressive.

Restauration du site

Des études et des essais sur le terrain ont lieu afin de choisir une stratégie nous permettant de valoriser les rejets miniers pour la restauration du site plutôt que d'utiliser des matériaux d'emprunt naturels tels que les argiles, sables et graviers.

En 2019, nous avons débuté la construction de cellules de recouvrement qui serviront à tester l'efficacité de quatre différentes options possibles. Lorsqu'elles auront été complétées, elles comprendront une couche de matière organique qui permettra la végétalisation, un aspect important pour le contrôle de l'érosion et de l'humidité.

Les données de performance seront recueillies au cours des prochaines années. Elles pourront orienter les décisions sur l'option de couverture qui sera éventuellement mise en place sur toute la surface du parc à résidus.

Au 31 décembre 2019, le gouvernement du Québec détenait 163,4 M\$ en garantie financière pour assurer la fermeture en temps opportun du site de la mine, lorsque celle-ci cessera ses activités.



Visitez notre section Développement durable
canadianmalartic.com/fr/developpement-durable/

Employés

Nous nous engageons à entretenir une relation juste et respectueuse avec nos employés.

3-a Favoriser un dialogue ouvert, transparent et respectueux avec nos employés.

Rencontre avec la direction

Nous avons le souci de tenir informés nos employés à propos de nos opérations. Jusqu'à 3 fois par année, la direction générale rencontre les travailleurs afin de tracer le portrait de nos activités et performances. Ces rencontres constituent un moment privilégié d'échanges avec la direction.

De plus, une fois par année, le Comité santé-sécurité tient un événement de sensibilisation qui réunit pour l'ensemble des employés de MCM et ceux des entrepreneurs qui œuvrent sur le site de la mine.

3-b Fournir des conditions de travail justes et compétitives et en favorisant le développement des compétences.

Afin d'attirer et de fidéliser sa main-d'œuvre, MCM vise à offrir à ses employés un environnement de travail motivant et d'excellentes conditions d'emploi.



TAUX DE RÉTENTION

2019 : 94,3 %

2018 : 93,0 %

2017 : 93,6 %

2016 : 96,2 %

Avantages sociaux

Assurances et assistance

Les employés permanents et à temps plein bénéficient d'une assurance-vie, d'une assurance invalidité et d'une assurance santé avantageuses, incluant les soins dentaires et les forfaits d'optique et de consultation médicale.

MCM offre également à son personnel un programme d'aide aux employés gratuit et confidentiel. Il s'agit d'un service de consultation externe pour les employés et les membres de leur famille qui vivent des problèmes personnels, professionnels, financiers ou de santé.

Régime d'achat d'actions

Afin de permettre à nos employés de bénéficier d'une rémunération liée à la valeur marchande des actions des deux sociétés mères, nous leur proposons un régime d'achat d'actions à tous ceux employés travaillant à temps plein. MCM contribue à 50 % de l'investissement des salariés. La contribution maximale de l'employé est fixée à 10 % du salaire annuel de base.

Régime de retraite

Tous nos employés permanents sont automatiquement admissibles au programme de régime de retraite de MCM. La participation de l'entreprise est équivalente à celle de l'employé. Afin de s'assurer que tous nos employés bénéficieront d'une sécurité financière dans l'avenir, un minimum de 1 % de contribution est obligatoire. Nous avons contribué au régime de retraite de ses employés jusqu'à 6 % du salaire, en fonction de leur contribution individuelle.



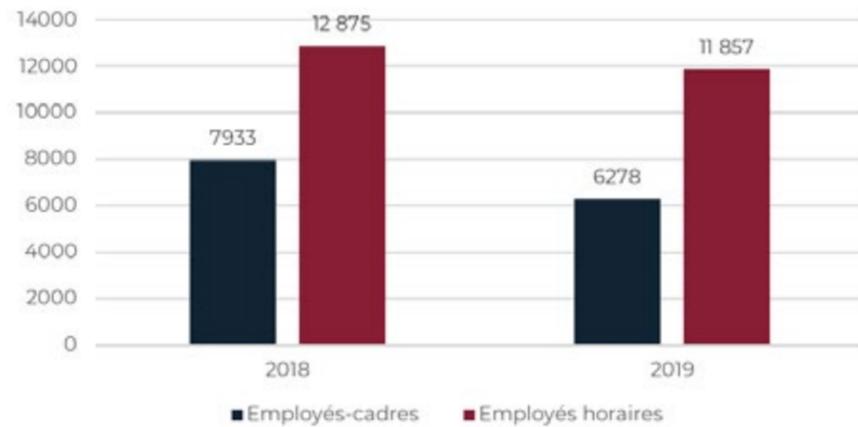
Formation

Le succès de l'entreprise est étroitement lié à la force et à la mobilisation de son équipe. MCM considère que la formation permet aux employés d'exceller dans leurs fonctions actuelles et de se préparer à obtenir éventuellement d'autres responsabilités. Même si les types de formations et les employés qui en ont bénéficié cette année diffèrent par rapport à 2018, MCM a maintenu ses investissements en 2019. En effet, ces derniers ont été de l'ordre de 1,7 million \$, montant qui inclut les salaires, les coûts de formation et les frais afférents.

- Un total de 18 135 heures de formation a été donné comparativement à 20 808 heures en 2018.
- Plus de 815 salariés, incluant la main-d'œuvre étudiante et les stagiaires, ont reçu une formation en 2019.

La formation est définie en fonction des besoins des employés. Elle peut aussi être définie à la suite des rencontres annuelles d'évaluation tenues pour la totalité des employés-cadres de l'entreprise.

Figure 11 - Heures cumulées en formation en 2018 et 2019



La moyenne d'heures de formation par employé a diminué comparativement à 2018 tant chez les employés-cadres que chez les employés horaires.

Figure 12 - Moyenne d'heures de formation par employé en 2018 et 2019

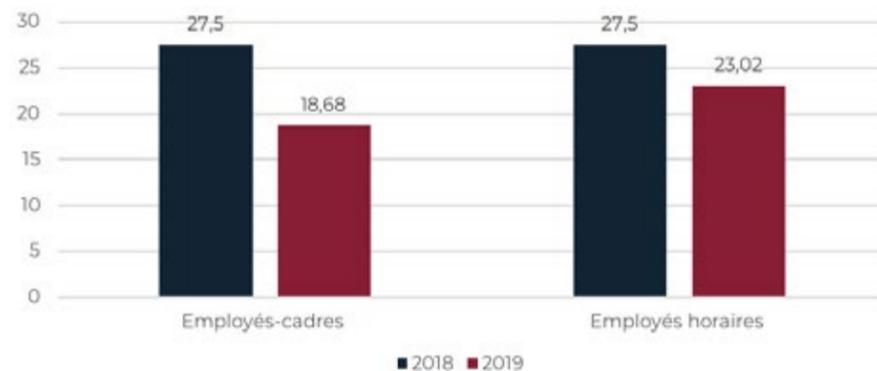
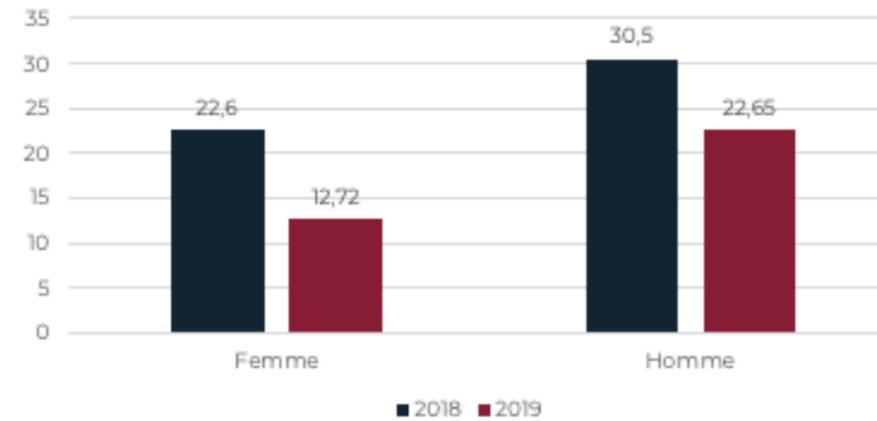


Figure 13 - Moyenne d'heures de formation répartie par sexe en 2018 et 2019



La moyenne d'heures de formation a diminué entre 2018 et 2019 autant chez les femmes que chez les hommes. Les premières ont reçu une moyenne de 12,7 heures en 2019 comparativement à 22,6 heures en 2018. Chez les seconds, la moyenne d'heures a été de 22,65 heures en 2019 comparativement à 30,5 heures en 2018.



PROGRAMME INTERNE DE DÉVELOPPEMENT DES INGÉNIEURS JUNIORS

MCM facilite l'intégration de tout employé dans leur nouvel environnement de travail, dont les ingénieurs juniors. Notre programme interne de développement des ingénieurs juniors est d'une durée de 24 mois et permet à ces derniers de travailler au sein des départements liés à la production, au support et au forage. Il est élaboré pour chacun des champs d'activités, soit génie minier, métallurgique, traitement de minerai, mécanique, électrique et géologique, afin de guider les ingénieurs juniors et de les aider à atteindre leurs objectifs ainsi que de confirmer le secteur d'activités qui rejoint leurs intérêts. Pendant cette période, chaque ingénieur junior est encadré par un parrain. En 2019, 5 employés ont bénéficié du programme.

Stages et emplois d'été

En collaboration avec différentes institutions d'enseignement, MCM offre des opportunités de stages à des étudiants qui suivent des formations professionnelles, collégiales et universitaires. Les partenaires en ce domaine sont nombreux :

Universitaire :

- Université Laval
- École de technologie supérieure
- Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue
- Polytechnique Montréal
- Université de Sherbrooke
- Université de Montréal
- Université McGill
- Université Laurentienne
- Université du Québec en Outaouais

Collégial :

- Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue
- Cégep de Thetford
- Cégep de Jonquière

Formation professionnelle :

- Centre de formation professionnelle Val-d'Or
- Centre de formation professionnelle Lac Abitibi

Au-delà des présentations de nos activités dans différents établissements scolaires, les emplois d'été et les stages offerts, notamment pour les enfants de nos employés, représentent pour les étudiants une opportunité de se familiariser avec le milieu du travail et de développer un réseau de contacts.

- 17 présentations et visites réalisées dans des établissements scolaires, sur le site de la mine ou dans des salons thématiques. Ces activités nous permettent de nous faire connaître et de recruter une main-d'œuvre qualifiée.
- 65 stagiaires accueillis en 2019.
- Durée moyenne des stages :
 - Universitaire : 15 à 16 semaines
 - Collégial : 11-12 semaines
 - Formation professionnelle : 3 semaines
- 64 étudiants embauchés à l'été 2019.

3-c Traiter nos employés et partenaires de façon juste et équitable et en leur fournissant des opportunités égales à tous les niveaux de l'organisation et sans préjudice.

Code de déontologie

Le Code de déontologie du Partenariat Canadian Malartic couvre plusieurs aspects de l'article 3-c de notre politique de développement durable. Tel que le prévoit le Code, chacun de nos dirigeants et employés est tenu de réitérer annuellement son engagement en signant le formulaire approprié.

De plus, les tierces parties, qu'elles soient des personnes ou des entreprises, doivent aussi s'engager à se conformer à ses dispositions, à promouvoir les buts, mesures, objectifs et principes qui y sont énoncés et à prendre toutes les mesures nécessaires pour assurer sa mise en application dans son milieu de travail.

Engagement et plan d'action

À la suite d'un sondage sur l'engagement effectué auprès des employés en 2017, nous avons mis en place un plan d'action afin de répondre à certaines préoccupations qui ont alors été exprimées.

Parmi les actions ciblées, notons l'instauration d'un système de gestion de la performance pour les employés horaires, une augmentation de la présence sur le terrain du comité de direction, la révision des rôles et des responsabilités des superviseurs, la préparation à la retraite ou encore la reconnaissance des années de service sans accident avec perte de temps.



Retour au travail et conciliation vie professionnelle et familiale

Sur les 47 employés ayant pris un congé parental en 2019, 46 étaient revenus en poste.

Nous permettons aux employés-cadres de moduler leur horaire, comme de débiter leur journée plus tôt. MCM offre également la possibilité de travailler selon un horaire 5-2-4-3* donnant ainsi une journée de congé par période de paie qui totalise 80 heures.

*5 jours de travail, 2 jours de congé suivis de 4 jours de travail et de 3 jours de congé.

Préparation à la retraite

Pour la seconde année consécutive, nous avons offert un programme de formation, sur une base volontaire, sur la préparation à la retraite pour les employés de 50 ans et plus. Celui-ci inclut un volet financier et un volet psychologique.

En 2019, 19 employés, ainsi que les partenaires de vie de certains d'entre eux, ont bénéficié de cette formation de deux jours.

3-d Veiller à ce qu'aucune pratique discriminatoire ne soit tolérée en milieu de travail.

Des politiques fortes

Nous nous engageons à lutter contre toute forme de discrimination au regard du sexe, de l'âge ou de la nationalité et de la culture et nous nous appuyons sur notre politique d'embauche et notre politique en matière de prévention du harcèlement, de la discrimination et de la violence en milieu de travail. En outre, il n'existe aucune disparité de salaire entre les hommes et les femmes à l'embauche puisque nous appliquons le principe de l'équité salariale.



3-e Mettre en place un mécanisme de règlement des différends équitables et non discriminatoires pour nos employés.

Comité bonne entente

Le Comité bonne entente (CBE) est une plateforme d'échanges visant à mieux comprendre les préoccupations des employés et de travailler conjointement à l'amélioration et au maintien de bonnes relations de travail. Il s'agit d'un mécanisme consultatif qui mène à des actions concrètes visant soit à résoudre les problèmes signalés ou à améliorer notre gestion des ressources humaines et le milieu de travail. Les valeurs privilégiées au sein du Comité sont l'écoute, la collaboration et le respect. Le Comité est composé de 11 représentants de la direction et de 8 représentants des employés. Ces derniers sont élus par les collègues du secteur qu'ils représentent. La composition du Comité peut évoluer selon les besoins et circonstances. En 2019, il y a eu 11 rencontres du CBE, en plus des rencontres départementales et de négociation.

Le CBE rencontre annuellement tous les employés horaires. Ces rencontres par département permettent d'établir les sujets à aborder lors des négociations et à connaître les bons coups et améliorations souhaitées. Différents rapports sont ensuite soumis aux directions concernées. Des membres du CBE sont aussi régulièrement invités à siéger à des comités de travail traitant de sujets ponctuels.

Vigilance sur l'intégrité

Nous appliquons les principes de la Politique relative à la vigilance sur l'intégrité du Partenariat qui prévoit, entre autres, un mécanisme de signalement à l'interne de pratiques douteuses.

3-f Assurer un milieu de travail exempt d'alcool et de drogue.

Politique alcool, drogues et médicaments

À la suite de l'adoption par le parlement canadien de la Loi sur le cannabis en 2018, nous avons mis à jour notre Politique alcool, drogues et médicaments.

Au début de l'année 2019, la Politique révisée a été présentée à tous nos employés et une formation a été offerte à l'ensemble de nos superviseurs. Chacun de nos employés a également reçu une copie de la Politique révisée et s'est engagé, par signature, à respecter entièrement cette dernière.



Visitez notre section Emplois
canadianmalartic.com/fr/emplois/



Communauté

Nous nous engageons à contribuer au développement durable des communautés où se trouvent nos opérations, au niveau social et économique, et à entretenir une relation juste et respectueuse avec notre communauté d'accueil.

3-a Favoriser un dialogue ouvert, transparent et respectueux avec notre communauté d'accueil.

De nombreux outils et espaces de dialogue

Le maintien d'une cohabitation harmonieuse passe avant tout par la communication d'une information complète et transparente. Cette communication vise différentes parties prenantes : les citoyens de Malartic et de Rivière-Héva, nos employés et ceux des entrepreneurs, les fournisseurs, les partenaires communautaires, les municipalités et gouvernements, les Premières Nations, les médias, les membres de l'industrie minière, ainsi que tout groupe intéressé par nos activités.

En 2019, nous avons publié, entre autres, des bulletins d'information, des communiqués de presse, des publicités, des mémos aux citoyens. Nous avons aussi été actifs sur notre site Web et les réseaux sociaux. Autant d'interventions qui permettent d'informer sur les activités de la mine, de répondre aux questions, en plus de rappeler à tous les différents moyens par lesquels il est possible de communiquer avec nous.

Nous avons publié quatre bulletins d'information en 2019 notamment destinés à la population de Malartic. Ces bulletins permettent principalement de partager des informations sur les activités de la mine et sur ses réalisations en matière d'implication communautaire

FAITS SAILLANTS

Plus de 40 communications transmises aux citoyens et différentes parties prenantes.
Près de 20 supports différents de communications utilisés.
Près d'une vingtaine de documents distribués de porte en porte à Malartic.

Local de relations avec la communauté

Au mois de juillet 2019, nous avons déménagé dans notre Local de relations avec la communauté, maintenant situé au 1041 rue Royale à Malartic. Plus spacieux, il nous permet de mieux accueillir et servir les citoyens.



En septembre 2019, la population de Malartic a été invitée à visiter notre nouveau Local et rencontrer notre équipe à l'occasion d'un 4 à 7.

Au chapitre de l'affluence à notre Local, nous avons connu une légère baisse en 2019 en accueillant 6 718 personnes comparativement à 7 460 personnes en 2018. Les principaux motifs des visites au Local demeurent l'inscription au programme de compensation, le programme de vente des propriétés acquises, les demandes d'information et le partage de préoccupations.

AFFLUENCE MOYENNE MENSUELLE AU LOCAL EN 2019 : 560 PERSONNES

3-e Mettre en place un mécanisme de règlement des différends équitables et non discriminatoires pour notre communauté d'accueil.

Gestion des préoccupations et des plaintes

Nous nous sommes dotés d'une politique de résolution des préoccupations et des plaintes qui répond à l'objectif de préserver au maximum la qualité de vie des résidents de Malartic. Elle sert à encadrer et clarifier les méthodes de résolution et de traitement des préoccupations et des plaintes adressées à la mine.

La gestion diligente des plaintes et des préoccupations est une pratique essentielle pour assurer une bonne cohabitation entre nos activités et la communauté avoisinante.

La procédure prévoit d'intervenir rapidement et d'effectuer un suivi rigoureux pour chaque signalement communiqué. Par ailleurs, chacune des plaintes est compilée dans un registre, tout en assurant la confidentialité des personnes qui les formulent. Elles sont également communiquées au ministère de l'Environnement et de la Lutte aux changements climatiques (MELCC).

En 2019, nous avons enregistré 20 plaintes comparativement à 6 en 2018. Cette hausse s'explique principalement par des signalements relatifs à la circulation routière, en particulier à l'intersection de l'entrée de la mine et le chemin du Lac Mourier. Nous avons accru nos efforts de sensibilisation auprès de nos employés et ceux des entrepreneurs afin de corriger cet enjeu de sécurité pour les usagers de la route.

Tableau 12 - Type et nombre de plaintes reçues par MCM en 2019

Événement	Trimestre			
	1 ^{er}	2 ^e	3 ^e	4 ^e
Vibrations et surpressions	1	0	2	0
Bruit	0	0	1	0
Poussière	0	0	0	0
Autres*	4	3	6	3
Total par trimestre	5	3	9	3
Total	20			

*Comprend les plaintes relatives à la circulation routière

Les préoccupations et les plaintes peuvent être communiquées à l'équipe de relations avec la communauté.

- En personne, au Local de relations avec la communauté situé au **1041, rue Royale à Malartic**
- Par téléphone : **819 757-2225, poste 3425**
- Par courriel : **relationscommunautaires@canadianmalartic.com**

3-g Bâtir des relations à long terme avec nos communautés d'accueil.

3-j Respecter les droits humains fondamentaux et les cultures, coutumes ou valeurs de tous ceux qui sont touchés par nos activités d'accueil.

Comité d'échanges et de suivi Canadian Malartic

Un comité au service de la communauté

Le Comité d'échanges et de suivi Canadian Malartic (CES-CM) est un lieu privilégié d'échanges entre MCM et la communauté dans le but de favoriser une cohabitation harmonieuse à Malartic. Le CES-CM vise à impliquer la communauté locale dans nos activités. Son rôle est de :

- Constituer un espace de dialogue et de partage d'information entre MCM, les personnes et les organisations concernées par les activités de MCM;
- Développer une compréhension commune, complète et nuancée des impacts et des enjeux environnementaux, sociaux et économiques liés aux activités de MCM;
- Relayer l'information découlant des activités du CES-CM aux organismes et aux citoyens;
- Faire des recommandations à MCM dans le but d'influencer et de bonifier ses pratiques, de proposer des solutions concertées et de maximiser les retombées dans la communauté.

Le Comité a poursuivi ses activités en 2019 en tenant trois rencontres. Lors de ces rencontres, les membres ont, entre autres, exprimé la volonté de travailler sur des projets structurants afin de générer un sentiment de fierté chez les citoyens de Malartic.

Ils ont ainsi décidé d'appuyer la réflexion entourant un projet commun mobilisateur. En ce sens, un sous-comité a été créé afin de travailler à l'atteinte de cet objectif et d'examiner quelles actions concrètes pouvaient être réalisées.

Les comptes-rendus des rencontres ainsi que le rapport annuel du CES-CM sont disponibles sur le site Internet cescm.ca.



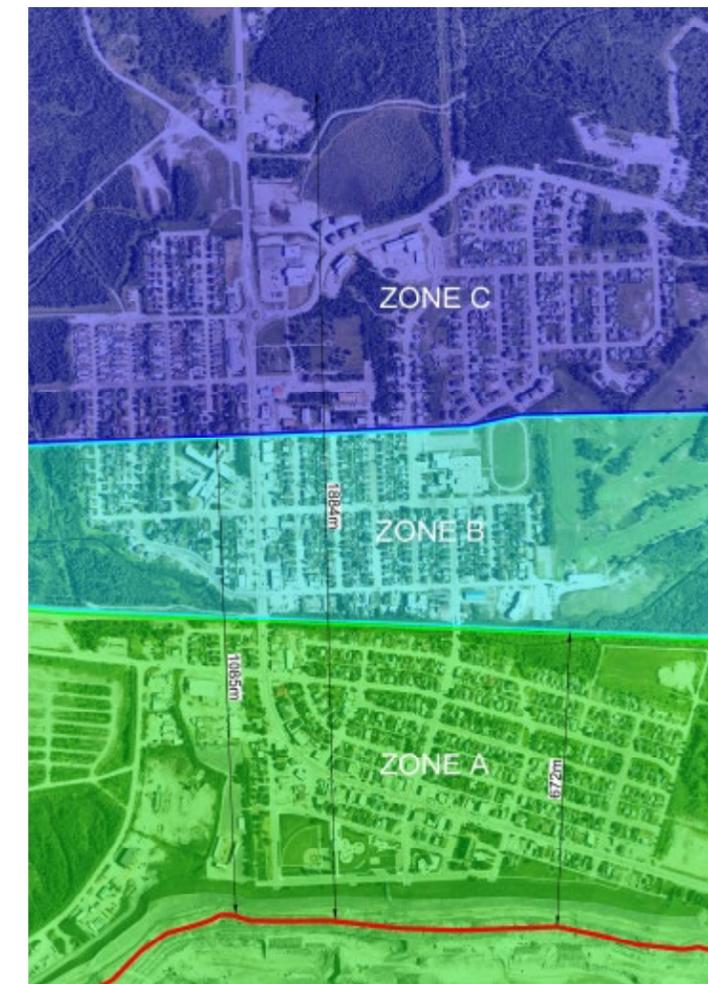
Le Guide de cohabitation

Le guide de cohabitation a été élaboré dans le cadre de la démarche de co-construction, un vaste processus de consultation tenu de 2015 à 2017 ayant pour objectif d'impliquer la communauté dans l'amélioration de nos pratiques, que le Groupe de travail sur les enjeux de cohabitation à Malartic (composé de représentants de la Ville de Malartic, du Comité de suivi Canadian Malartic et MCM). Celui-ci est toujours en application. Le Guide inclut :

- Un programme de compensation relativement aux impacts et inconvénients générés par les activités de MCM;
- Des lignes directrices encadrant l'acquisition de propriétés principales à Malartic;
- Des principes directeurs quant à la revente des propriétés acquises par MCM;
- Des mesures de prévention, de gestion et d'atténuation des impacts.

La carte suivante localise les trois zones visées par le Programme de compensation couvrant l'année 2018.

Tableau 13 - Carte des zones visées par les compensations pour l'année 2018



PROGRAMME DE COMPENSATION

Le taux d'adhésion des citoyens de Malartic au programme de compensation illustre une pratique bien ancrée à la suite de l'implantation du Guide de cohabitation en 2016.

RÉSULTATS DU PROGRAMME DE COMPENSATION COUVRANT L'ANNÉE 2018

92 % d'adhésion de la population de Malartic au programme de compensation.

2,5 M\$ versés aux citoyens de Malartic en début d'année 2019.

UNE ENTENTE À L'AMIABLE DANS LE DOSSIER DE L'ACTION COLLECTIVE

Une entente à l'amiable, conclue entre MCM et M. Dave Lemire, représentant de l'action collective et membre du Comité de citoyens de la zone sud de Malartic, a été approuvée par la Cour supérieure le 13 décembre 2019.

Cette entente, juste et équitable pour tous, permet notamment à tous les citoyens du quartier sud de Malartic, qu'ils soient membres ou non de l'action collective, de se prévaloir du programme de compensation inclus au Guide de cohabitation pour les périodes rétroactives du 1er juillet 2013 au 31 décembre 2018, s'ils sont admissibles et ne se sont pas prévalus de ce programme par le passé. Les propriétaires d'un immeuble dans le quartier sud de Malartic pourront aussi profiter d'un nouveau programme de revitalisation qui sera déployé en 2020.

Entre autres éléments de l'entente, mentionnons aussi l'ajout d'une nouvelle zone (zone D) au Guide de cohabitation afin d'offrir aux citoyens du chemin des Merles de Rivière-Héva de bénéficier de compensations équivalentes à la zone C du Guide pour le passé et le futur.

PROGRAMME DE REVENTE DES PROPRIÉTÉS ACQUISES

Le Guide de cohabitation comporte des lignes directrices encadrant l'acquisition de résidences à Malartic. Ainsi, depuis 2016, nous achetons des résidences de propriétaires qui souhaitent déménager du quartier sud, soit celui situé le plus près de la mine. En 2019, nous avons acquis 5 maisons. Ce volet du Guide doit prendre fin le 9 novembre 2020.

Dans le but de revitaliser le quartier, notamment en rénovant certaines des maisons acquises, et de favoriser l'accueil de nouvelles familles, un programme de revente de ces maisons est en vigueur depuis mai 2018. Toute personne désirant faire l'acquisition d'une propriété à Malartic est admissible. Afin de respecter les principes directeurs qui avaient été établis par le Groupe de travail sur les enjeux de la cohabitation à Malartic, nous affichons et rendons disponible à la vente un lot maximal de 5 propriétés à la fois. En 2019, 22 maisons ont été vendues.

2019 :
5 maisons acquises
22 maisons vendues

DES ÉQUIPEMENTS AU SERVICE DE L'ATTÉNUATION DES IMPACTS

Le Guide de cohabitation fait également état des mesures d'atténuation que nous mettons en place dans le but de réduire certains impacts que pourraient occasionner nos activités minières, dont le bruit et la poussière.



Exemple de mesure d'atténuation : nos foreuses de production sont munies de jupettes de caoutchouc et de réservoir à eau pour limiter la dispersion de la poussière lors de forage.



3-i Contribuer au développement socio-économique des communautés d'accueil par l'entremise d'investissements dans des initiatives communautaires ainsi que dans des projets structurants pour leur viabilité socio-économique à long terme.

Soutien à la communauté

DES INTERVENTIONS VARIÉES RÉPONDANT AUX BESOINS DU MILIEU

Depuis plusieurs années, nous exprimons la ferme volonté de contribuer au développement social, communautaire et économique de notre communauté d'accueil et de la région. Ainsi, nous soutenons financièrement plusieurs organismes à but non lucratif et acteurs du développement, ainsi qu'une diversité d'initiatives portées par la population. Nos leviers sont multiples :

1. Dons et commandites
2. Implications communautaires
3. Travaux de recherche et développement
4. Fonds Essor Canadian Malartic
5. ÉcoMalartic

En 2019, nous avons poursuivi notre engagement à participer à un milieu de vie dynamique et en santé. Nous avons notamment remis 1,7 M\$ en investissement communautaire et en recherche et développement.



**PLUS DE 1,7 M\$
EN INVESTISSEMENT
COMMUNAUTAIRE ET
EN RECHERCHE ET
DÉVELOPPEMENT**

DONS ET COMMANDITES

Dans le cadre de son engagement communautaire MCM investi dans plusieurs créneaux tels que la formation, l'éducation, la santé, la culture et le sport.

Quelques exemples de dons et commandites octroyés en 2019.

La fin de l'année scolaire marque une période de reconnaissance pour plusieurs étudiants. Ayant à cœur la persévérance scolaire et la formation de la relève, nous avons remis des bourses lors de galas de plusieurs institutions d'enseignement et d'organismes :

- Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue, campus de Rouyn-Noranda et Val-d'Or
- Centre de formation professionnelle de Val-d'Or
- Centre Polymétier de Rouyn-Noranda
- Formation générale des adultes de la Commission scolaire de l'Or-et-des-Bois
- Gala Mëmëgwashi du Centre d'amitié autochtone de Val-d'Or
- Journée reconnaissance des modèles autochtones du Centre de services urbain de Val-d'Or
- École secondaire Le Tremplin

Nous avons contribué à la campagne de financement de la Fondation Héritage de la Cathédrale d'Amos. Les fonds amassés sont destinés à la mise en valeur et la restauration de la Cathédrale d'Amos, un patrimoine historique, culturel, social et touristique de notre région qui aura bientôt 100 ans d'existence.

Nous sommes heureux d'avoir contribué à la réalisation de la Piste 4 Saisons Mine Canadian Malartic. Fruit d'un travail de plusieurs années, ce sentier en nature fait le lien entre Malartic et Rivière-Héva sur une distance de 7 kilomètres.

Pour nous, le développement de la communauté passe notamment par l'éducation de nos jeunes et les différents projets dans lesquels ils peuvent s'accomplir et s'investir. En fin d'année, nous avons confirmé notre volonté de continuer à soutenir la réussite scolaire, sportive et culturelle en annonçant un partenariat de 3 ans, au montant total de 45 000 \$, avec l'École secondaire Le Tremplin de Malartic.

J'ADOpte UN ARBRE

Pour une troisième année consécutive, nous avons contribué, en collaboration avec ÉcoMalartic, au projet « J'adopte un arbre ». Ce projet vise, entre autres, à revitaliser le milieu en plus de favoriser l'embellissement des différents quartiers de la ville en offrant des arbres ornementaux gratuitement aux propriétaires résidentiels de Malartic.

Coût total investi : 40 000 \$

Arbres distribués en 2019 : 300



Gala Mëmëgwashi



Fondation Héritage



Piste 4 Saisons Mine Canadian Malartic



École secondaire Le Tremplin



J'adopte un arbre

PROGRAMME D'IMPLICATION BÉNÉVOLE

Nous avons mis en place un programme d'implication bénévole de nos employés dans la communauté. Afin de sensibiliser notre équipe à l'importance de s'engager et ainsi favoriser une culture d'entraide, nous prenons soin de diffuser au sein de notre entreprise les besoins de bénévoles des organismes de Malartic. Notre équipe est fière de donner de son temps et de contribuer activement à la promotion de l'engagement bénévole.

TRAVAUX DE RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT

MCM participe au financement de certains travaux de recherche et développement, notamment en prévision de la restauration de son parc à résidus miniers et l'atteinte des meilleures pratiques dans le traitement du minerai.

Tableau 14 - Contributions de MCM à des activités de recherche et développement en 2019

Institut de recherche en mines et environnement (IRME) de l'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue (UQAT) et Polytechnique Montréal.	300 000 \$
Chaire industrielle CRSNG-UQAT sur la biodiversité en contexte minier	65 000 \$
Centre technologique des résidus industriels (CTRI) du Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue	24 250 \$
COREM (Consortium de recherche en traitement de minerai)	200 000 \$
Unité de recherche et de service en technologie minérale (URSTM-UQAT)	90 500 \$
Total	679 750 \$

LE FONDS ESSOR CANADIAN MALARTIC : AU SERVICE D'UN DÉVELOPPEMENT DURABLE

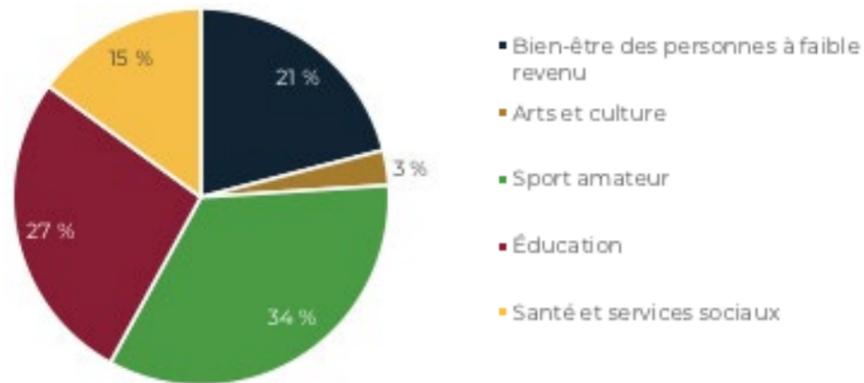
Le Fonds Essor Canadian Malartic (FECM) a été créé en 2008 afin de laisser un héritage positif aux générations futures. Il vise à favoriser la qualité de vie et l'épanouissement des citoyens de Malartic ainsi que l'essor à long terme de la ville grâce à la promotion et au soutien d'initiatives ayant un impact durable sur le développement économique, social et culturel. Un conseil d'administration a le mandat d'analyser les demandes qui lui sont adressées et MCM prend en charge le volet administratif.

Nous avons versé 165 000 \$ au Fonds en 2019.

En 2019, le FECM a :

- remis près de 119 000 \$ à la communauté;
- soutenu particulièrement le bien-être des personnes à faible revenu et le sport amateur.

Figure 14 - Pourcentage des sommes remises à la communauté en 2019 par le FECM



Pour recevoir du financement auprès du FECM, les organismes doivent déposer une demande de financement et remplir un formulaire disponible à l'adresse canadianmalartic.com/fr/communaute/fecm/



Le rapport d'investissement 2019 du FECM est disponible à l'adresse canadianmalartic.com/fr/communaute/fecm.



Cym-Céleste
Achat d'un trampoline : 7 000 \$

Carrefour Jeunesse Emploi –
Travailleur de milieu : 4 000 \$



Comptoir alimentaire de Malartic : 12 000 \$



Transport collectif Malartic : 7 000 \$

ÉCOMALARTIC ET L'APRÈS MINE

Nous souhaitons soutenir des initiatives locales qui encouragent la vitalité de Malartic et qui contribuent à préparer la période de l'après mine. Depuis 2016, nous avons pris l'engagement de soutenir le plan de développement durable ÉcoMalartic à la hauteur de 300 000 \$ par année. Ce plan vise, entre autres, à assurer la pérennité des retombées de la mine. Pour en connaître davantage, consultez le site ecomalartic.com.



3-k Travailler en partenariat avec les peuples autochtones pour établir une relation mutuellement bénéfique, coopérative et productive, fondée sur une approche caractérisée par des communications bidirectionnelles, des consultations et des partenariats efficaces.

Premières Nations

MCM vise la collaboration avec l'ensemble des parties intéressées par ses opérations, y compris les communautés autochtones. En mars 2018, un groupe de travail composé de représentants de MCM et des Premières Nations d'Abitibiwinni, de Lac-Simon, de Winneway et de Kitcisakik a été mis sur pied. Ce groupe, dont le mandat est d'élaborer et de conclure une entente de collaboration visant le soutien au développement durable des communautés impliquées qui soit satisfaisante pour les deux parties, s'est rencontré à plusieurs reprises au courant de l'année 2019. C'est toujours avec autant d'engagement, de diligence et de bonne foi de chacune des parties que les travaux se sont poursuivis en 2019, dont les conclusions seront rendues publiques au courant de l'année 2020.*

*L'entente de collaboration avec ces communautés a été conclue en 2020 et rendue publique le 3 juin de la même année. Pour en connaître davantage, consultez notre communiqué de presse.



MINE
CANADIAN
MALARTIC



Visitez notre section Communauté
canadianmalartic.com/fr/communauté/



Coordination et rédaction :
Mine Canadian Malartic

Conception graphique :
LEBLEU Communication humaine

